



MRC Rocher-Percé

[ENTRER](#)

[RETOUR AU MENU](#)



Table des matières

1.	LES BUTS DU PLAN, LES PRINCIPES ET LES ORIENTATIONS	
	EN FORÊT PRIVÉE	1
1.1	<i>La mise en situation</i>	<i>1</i>
1.2	<i>Les principes et les buts.....</i>	<i>2</i>
1.3	<i>Les orientations</i>	<i>5</i>
1.4	<i>Les lignes directrices</i>	<i>5</i>
2.	LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	7
2.1	<i>La méthode utilisée</i>	<i>7</i>
3.	LES CATÉGORIES DE TERRAIN PAR TYPE DE RESSOURCES.....	8
3.1	<i>Les superficies non forestières.....</i>	<i>8</i>
3.2	<i>Les superficies forestières</i>	<i>8</i>
3.2.1	<i>Les superficies forestières improductives.....</i>	<i>8</i>
3.2.2	<i>Les superficies forestières productives</i>	<i>9</i>
3.2.2.1	<i>Les milieux sensibles.....</i>	<i>9</i>
3.3	<i>Les habitats faunique.....</i>	<i>10</i>
3.4	<i>Les sites d'intérêt récréotouristique.....</i>	<i>10</i>
3.5	<i>Les zones d'encadrement visuel.....</i>	<i>11</i>
3.6	<i>La ressource hydrique</i>	<i>11</i>
3.7	<i>Les érablières exploitées et non exploitées.....</i>	<i>11</i>
3.8	<i>Les sites de production de matière ligneuse¹²</i>	
4.	LES ZONES D'AFFECTATION ET LES MODALITÉS D'INTERVENTION	
	DES SUPERFICIES FORESTIÈRES.....	14
4.1	<i>La zone de protection.....</i>	<i>15</i>
4.2	<i>La zone de protection d'une ressource avec protection ou</i> <i>mise en valeur d'une seconde.....</i>	<i>17</i>
4.3	<i>La zone d'aménagement forestier en harmonie avec les autres</i> <i>ressources.....</i>	<i>19</i>
5.	LA RESSOURCE FORESTIÈRE	21
5.1	<i>La problématique forestière générale.....</i>	<i>21</i>
5.2	<i>La problématique forestière et les caractéristiques selon les</i> <i>stades de développement.....</i>	<i>25</i>
5.2.1	<i>Les strates d'âges de 0 à 20 ans</i>	<i>28</i>
5.2.2	<i>Les strates d'âges de 20 à 40 ans</i>	<i>29</i>
5.2.3	<i>Les strates d'âges de 50 ans et JIN.....</i>	<i>30</i>
5.2.4	<i>Les strates d'âges de 70 ans</i>	<i>32</i>
5.2.5	<i>Les strates d'âges de 90 ans et plus.....</i>	<i>33</i>

5.3	<i>La problématique et les caractéristiques des types de peuplements</i>	34
5.3.1	<i>Les strates résineuses</i>	34
5.3.2	<i>Les strates mélangées</i>	35
5.3.3	<i>Les strates feuillues</i>	36
5.4	<i>La répartition des volumes et les problématiques</i>	37
5.4.1	<i>Le volume total</i>	37
5.4.2	<i>Le volume feuillu</i>	38
5.4.3	<i>Le volume résineux</i>	38
5.5	<i>Les milieux sensibles à la récolte forestière</i>	39
5.6	<i>La vulnérabilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette</i>	40
5.7	<i>La qualité des tiges feuillues</i>	41
5.8	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur de la ressource forestière</i>	41
5.8.1	<i>Les objectifs de protection liés à la zone d'affectation «Protection d'une ressource»</i>	42
5.8.2	<i>Les objectifs de mise en valeur de la zone production forestière</i>	43
5.9	<i>Le plan d'action de la ressource forestière</i>	45
5.9.1	<i>La ressource forestière</i>	45
6.	LA RESSOURCE FAUNIQUE	57
6.1	<i>La situation générale et le constat pour les habitats fauniques</i>	58
6.2	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la ressource faunique</i>	63
6.2.1	<i>Le cadre général</i>	63
6.2.1.1	<i>Les objectifs généraux</i>	63
6.2.2	<i>Les objectifs d'aménagement forestiers versus les objectifs d'aménagement généraux fauniques</i>	65
6.3	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur par espèces</i>	66
6.3.1	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur pour le gros gibier</i>	66
6.3.2	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la petite faune</i>	69
6.3.3.	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la faune aviaire</i>	72
6.3.4	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la faune aquatique</i>	74
6.3.5	<i>Les objectifs de protection et de mise en valeur pour les animaux à fourrure</i>	76
6.3.6	<i>Les objectifs de protection des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et de leur habitat</i>	78

7.	LA PROBLÉMATIQUE DE LA RESSOURCE HYDRIQUE	80
	7.1 <i>Le constat général</i>	80
	7.2 <i>Les objectifs de protection et de mise en valeur des bassins versants et des rives</i>	84
8.	LA RESSOURCE PAYSAGE ET RÉCRÉATIVE	87
	8.1 <i>Les sites d'intérêt et leur encadrement visuel</i>	87
	8.2 <i>La ressource récréative</i>	89
	8.3 <i>Les objectifs de protection de l'encadrement visuel des sites d'intérêt et récréatifs</i>	90
9.	LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE	94
	9.1 <i>La méthodologie utilisée</i>	94
10.	LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET LE MÉCANISME DE SUIVI	100
	10.1 <i>Les banques de données descriptives et les couvertures numériques – Gestion et mise à jour</i>	101
	10.2 <i>Le plan d'action - Mise en œuvre</i>	103
	10.3 <i>Le plan de mise en valeur et la certification environnementale</i>	106
	10.4 <i>La mise à jour du plan</i>	122

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	<i>Les catégories descriptives pour le territoire de l'agence AFOGÎM.....</i>	<i>13</i>
Tableau 2 :	<i>Les modalités spécifiques pour la zone d'affectation - Protection intégrale d'une ressource.....</i>	<i>16</i>
Tableau 3 :	<i>Les modalités spécifiques pour la zone d'affectation – Production d'une ressource et mise en valeur ou protection d'une seconde.....</i>	<i>18</i>
Tableau 4 :	<i>Les modalités spécifiques pour la zone d'affectation - Production de la ressource forestière en harmonie avec les autres ressources</i>	<i>20</i>
Tableau 5 :	<i>La répartition de la superficie MRC Bonaventure.....</i>	<i>26</i>
Tableau 6 :	<i>La ressource forestière – Résumé du plan d'action.....</i>	<i>55</i>
Tableau 7 :	<i>La ressource faunique – Résumé du plan d'action</i>	<i>79</i>
Tableau 8 :	<i>La superficie des principaux bassins versants situés sur le territoire de l'Agence forestière.....</i>	<i>83</i>
Tableau 9 :	<i>La ressource hydrique – Résumé du plan d'action.....</i>	<i>86</i>
Tableau 10 :	<i>La ressource récréative et les secteurs d'intérêt – Résumé du plan d'action.....</i>	<i>93</i>
Tableau 11 :	<i>Le suivi des indicateurs en forêt privée</i>	<i>107</i>

1. LES BUTS DU PLAN, LES PRINCIPES ET LES ORIENTATIONS EN FORÊT PRIVÉE

1.1 LA MISE EN SITUATION

Le Plan de protection et de mise en valeur est un outil de travail que l'Agence de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie/Les Îles utilisera afin de prendre des décisions éclairées quant au développement durable de l'ensemble des ressources de la forêt privée.

Cet outil de planification a comme rôle d'assurer la meilleure utilisation des ressources présentes en harmonisant les activités et les objectifs d'aménagement des différents utilisateurs.

Les particularités du milieu forestier privé font en sorte que la plupart des actions en forêt ont beaucoup de répercussions. Les effets sont parfois irréversibles sinon dans le très long terme : des coupes de régénération, des plantations, des éclaircies dans de jeunes peuplements engagent pour une longue durée l'avenir de la forêt. Les bénéfices attendus sont le plus souvent différés dans le temps, c'est pourquoi les efforts doivent être continus et cohérents d'où l'importance d'une bonne planification des interventions dans nos massifs boisés.

1.2 LES PRINCIPES ET LES BUTS

Le développement durable des ressources implique de respecter les balises identifiées par le conseil canadien des ministres des forêts en 1995. L'ensemble des intervenants forestiers sont d'accord pour que ce plan adhère aux critères suivants :⁽¹⁾

- La conservation de la diversité biologique ;
- Le maintien et l'amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers ;
- La conservation des sols et de l'eau ;
- La contribution du bilan global de carbone (qualité de l'air) ;
- Les avantages multiples pour la société ;
- La prise en compte des valeurs exprimées par les populations concernées.

Ces critères sont subdivisés en sous-critères et des indicateurs spécifiques à la tenure privée ont été identifiés pour le suivi de chacun des éléments ciblés. Un suivi sera nécessaire afin de quantifier l'impact de nos interventions sur la forêt privée du territoire.

⁽¹⁾ Aménagement forestier durable - Document guide, 1996.

LES BUTS

Les buts à atteindre à l'intérieur d'un processus d'amélioration continue de développement

durable de la gestion des ressources du territoire forestier de la Gaspésie sont :

La conservation de la biodiversité

- Le maintien et l'amélioration de la biodiversité forestière actuelle ;
- La protection des milieux sensibles aux activités forestières (écosystèmes particuliers, habitats des espèces animales et végétales menacées ou vulnérables et autres) ;
- La protection de l'ensemble du réseau hydrographique et plus particulièrement les rivières à potentiel piscicole et les points d'alimentation en eau potable ;
- La protection des sols à fort potentiel agricole ;
- Le maintien d'habitats fauniques de qualité et plus particulièrement pour les espèces convoitées par les activités humaines.

Le maintien et l'amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers

- La diminution de la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux différentes perturbations naturelles (épidémies, insectes, feu) ;
- La répartition adéquate des types de peuplements selon les caractéristiques biophysiques du milieu ;
- La distribution relativement uniforme entre les différentes classes d'âge ;
- Le maintien de la capacité des sols à favoriser une régénération naturelle ;
- L'augmentation de la productivité de la ressource forestière en quantité et en qualité ;
- L'augmentation des superficies identifiées à la production forestière ;
- Le respect de la possibilité de récolte de la ressource ligneuse et des espèces animales liées aux activités de chasse et pêche.

La conservation des ressources pédologiques et hydriques

- La diminution du compactage des sols et plus spécifiquement ceux situés en milieu humide ;
- La diminution de l'érosion des sols et plus particulièrement ceux situés sur pentes fortes ou à proximité des cours d'eau ;
- La protection des bandes riveraines afin d'assurer le maintien des caractéristiques

hydriques des cours d'eau ;

- Le maintien d'une superficie minimale du couvert forestier à l'intérieur des bassins versants primaires et secondaires ;
- La diminution des impacts négatifs de la voirie forestière sur l'érosion des sols et la qualité des cours d'eau ;
- La protection des sites sensibles aux activités forestières.

Les avantages multiples pour la société

- Soutenir les avantages retirés de la forêt (production de bois, activités récréatives, activités de chasse et de pêche, emplois, la valeur esthétique) ;
- Le respect de la possibilité de récolte de la matière ligneuse et des espèces animales ayant une importance économique ;
- Le suivi de l'évolution des dépenses liées à l'aménagement des ressources ;
- Le maintien ou l'augmentation des habitats des espèces fauniques ayant une importance économique ;
- La protection des ressources récréatives et de leur utilisation potentielle ;
- Le bilan du pourcentage des forêts protégées selon les contraintes d'utilisation.

1.3 LES ORIENTATIONS

Les orientations générales du plan peuvent se résumer ainsi :

- Maximiser les retombées socio-économiques du secteur forestier par une exploitation polyvalente des ressources ;
- Favoriser l'amélioration de la productivité du territoire en orientant les actions sur les sites à haut potentiel ;
- Augmenter la qualité et la quantité de la matière ligneuse ;
- Augmenter le niveau de connaissances de l'ensemble des ressources présentes sur le territoire.

1.4 LES LIGNES DIRECTRICES

Les intervenants devront tenir compte, lors de la planification et de la réalisation de leurs activités sur le territoire de la forêt privée de la MRC, des lignes directrices suivantes :

- Harmoniser l'exploitation de la matière ligneuse avec les autres ressources de la forêt en fonction des objectifs recherchés ;
- Favoriser des interventions forestières assurant une régénération naturelle adéquate (quantité et qualité) ;
- Remettre en production les superficies improductives de la MRC après analyse du potentiel (étude MRN-MAPAQ) ;
- Conserver et développer les habitats de la faune terrestre et aquatique ;
- Respecter les séries évolutives ;

- Conserver et améliorer les érablières à potentiel acéricole ;
- Maintenir et conserver la qualité visuelle des sites d'intérêt que l'on retrouve dans la MRC ;
- Éliminer l'utilisation des phytocides chimiques d'ici l'an 2001, tel que prévu dans la stratégie de protection des forêts du Québec ;
- Diminuer l'étendue des coupes totales.

2. LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

2.1 LA MÉTHODE UTILISÉE

Un des rôles de l'aménagement forestier est d'organiser dans le temps et l'espace des arbres de divers âges afin de satisfaire au mieux les besoins et les aspirations actuelles et futures des populations en produits (bois d'oeuvre, bois de chauffage) et en services (lieux de récréation, paysages).

Dans le cadre du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence AFOGÎM, nous avons utilisé l'approche de l'affectation des terres sur la base de fonction dominante retenue pour différents secteurs. Cette approche utilisée lors de la confection des plans de la Forêt modèle et du projet pilote du Saguenay/Lac St-Jean, nous apparaît plus facile d'application et plus flexible. Dans plusieurs cas, certaines activités peuvent être utilisées tandis que dans certains cas seules des activités liées à la fonction dominante seront possibles.

Les critères qui ont orienté notre choix sont des critères biophysiques (strates forestières), les activités antérieures réalisées en forêt privée ainsi que les affectations déjà établies dans les schémas des MRC du territoire. Cette classification se réalise en cinq étapes :

1. Définir les critères identifiant les principales zones d'affectation en regard des fonctions dominantes.
2. Fixer la prédominance de chacune des zones d'affectation et de leurs fonctions dominantes.
3. Délimiter les superficies répondant à chacune des zones d'affectation.
4. Identifier la compatibilité de l'activité « **production de bois** » à l'intérieur de chacune des zones.
5. Valider le choix et les fonctions dominantes identifiés lors des consultations publiques et internes.

3. LES CATÉGORIES DE TERRAIN PAR TYPE DE RESSOURCES

3.1 LES SUPERFICIES NON FORESTIÈRES

Ces superficies correspondent à des aires où la production de matière ligneuse est nécessairement exclue. Pour la MRC Rocher-Percé, on y retrouve les emprises de lignes de transport d'énergie (323 ha, 0.4% de la superficie totale), les terres agricoles (6 197ha, 8.1%), les plans d'eau (2 085 ha, 2.7%), les gravières (323 ha, 0.4%) et toutes les autres superficies vocation non forestière telles que les zones urbaines, les campings, les belvédères, les terrains de golf et autres (3 027 ha, 4.0%).

3.2 LES SUPERFICIES FORESTIÈRES

3.2.1 Les superficies forestières improductives

On classe parmi les terrains forestiers improductifs tout terrain de plus de deux hectares dont le rendement est inférieur à 30 m³/ha sur une révolution de 120 ans.

Sur le territoire de la MRC, on retrouve :

- les affleurements rocheux (dénudés secs) 138 ha
- les tourbières (dénudées ou semi-dénudées humides) 495 ha
- les aulnaies le long des cours d'eau 552 ha

3.2.2 Les superficies forestières productives

Ces superficies totalisent 63 366 hectares et sont classées dans les catégories suivantes.

3.2.2.1 Les milieux sensibles

Ces milieux regroupent l'ensemble des sites où les activités humaines et plus particulièrement les activités forestières pourraient avoir des impacts majeurs sur la survie des ressources d'une station.

Les sites visés sont :

- a) Les sites où l'on retrouve une espèce végétale susceptible d'être désignée menacée ou un spécimen pouvant être considéré exceptionnel ;
- b) Les sites localisés sur les pentes supérieures à 40% ;
- c) Les sites situés sur les pentes de 31 à 40% et dont l'épaisseur est inférieure à 50 cm ;
- d) Les milieux dont le régime hydrique est très humide et qui sont localisés sur un sol organique ;
- e) Les sites où il y a présence d'affleurement rocheux ;
- f) Les sites très secs dont le régime est de classe I ;
- g) Les zones de conservation identifiées au schéma des MRC et qui nécessitent une protection intégrale ;
- h) Les sites à proximité d'utilité publique (halte routière, camping).

3.3 LES HABITATS FAUNIQUES

La démarche vise à identifier les sites dont les caractéristiques physiques, biologiques ou sociologiques favorisent la présence, la reproduction ou l'exploitation d'espèces fauniques considérées comme menacées, vulnérables ou exceptionnelles. Les habitats identifiés par le FAPAQ qui sont inclus dans les schémas des MRC font partie de cette catégorie. Les principaux habitats localisés en forêt privée sont ceux du cerf de Virginie, les héronnières, les colonies d'oiseaux et le saumon atlantique. Avec l'acquisition de nouvelles connaissances, il sera possible de localiser les principaux habitats présents de la péninsule.

3.4 LES SITES D'INTÉRÊT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Au cours de la dernière décennie, beaucoup d'investissements ont été réalisés en territoire privé entre autres par les projets Volet II du ministère des Ressources naturelles. Le territoire gaspésien privé possède une gamme intéressante d'infrastructures supportant la pratique d'activités récréatives. Cette industrie est très importante pour la région et comprend des activités tels la pêche au saumon, la chasse, les circuits de randonnée pédestre, de vélo et de ski de fond. Plusieurs de ces sites sont déjà identifiés au schéma des MRC. L'objectif est de localiser et de délimiter l'ensemble des sites afin de pouvoir protéger spécifiquement la qualité de leur encadrement naturel.

3.5 LES ZONES D'ENCADREMENT VISUEL

L'objectif est de protéger ou de valoriser les sites ou les paysages notoires remarquables car la qualité de l'encadrement visuel influence la perception du public par rapport à l'aménagement du territoire.

D'ailleurs, les *corridors panoramiques* identifiés au schéma des MRC s'inscrivent dans cet objectif. On peut retrouver aussi les *haltes routières* localisées sur le pourtour de la péninsule. Il convient de maintenir et d'améliorer la qualité du paysage dans les territoires avoisinants principalement dans les secteurs visibles. Donc, les strates forestières en périphérie de ces sites devront faire l'objet d'une attention particulière.

3.6 LA RESSOURCE HYDRIQUE

Ce sont les prises d'eau potable identifiées au schéma des MRC ainsi que les points d'eau potentiellement utilisables pour l'alimentation en eau potable. On retrouve aussi les bandes riveraines des cours d'eau permanents ou intermittents notamment les lisières boisées le long des rivières à saumons identifiées au schéma des MRC. Ces bandes varient selon les MRC du territoire.

3.7 LES ÉRABLIÈRES EXPLOITÉES ET NON EXPLOITÉES

L'objectif est d'identifier les strates qui présentent un potentiel pour la production acéricole à court et moyen terme ou bien qui sont actuellement utilisées pour la production acéricole. Les travaux d'aménagement favoriseront plus spécifiquement le développement de peuplements propices à la production acéricole.

3.8 LES SITES DE PRODUCTION DE MATIÈRE LIGNEUSE

Cette catégorie occupe la plus grande superficie du territoire et représente les sites utilisés prioritairement pour la production de bois et, en second lieu, pour d'autres activités telles la récréation extensive telles la chasse et la randonnée. Les activités forestières seront assujetties à des modalités qui permettront, entre autres, la pratique adéquate d'activités récréatives sans pour autant compromettre la capacité de production de bois du territoire.

Cette catégorie comprend également les sites zonés agricoles, urbains ou ruraux par les schémas d'aménagement et qui sont situés à l'intérieur des superficies forestières productives.

En effet, les schémas d'aménagement des MRC ont englobé des superficies forestières productives à l'intérieur des affectations dites agricoles, urbaines ou rurales. Il s'agit de valider ces zones avec les MRC et déterminer les fonctions dominantes de ces superficies.

TABLEAU 1

LES CATÉGORIES DESCRIPTIVES POUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE AFOGÎM			
Code Schéma	Description	Fonction dominante *	Restriction
DH	Les superficies dénudées humides	Protection intégrale	Aucune activité forestière
AU	Les aulnaies	Protection partielle	Activité forestière avec modalités de protection
ZC	Les zones de conservation	Protection partielle	Activité forestière restreinte
----	Les terrains forestiers avec contraintes majeures	Protection partielle	Activité forestière avec modalités d'intervention
----	Les sites avec espèces végétales exceptionnelles	Protection intégrale	Aucune activité forestière
LS	Les bandes riveraines le long des cours d'eau	Protection partielle	Activité forestière avec modalités d'intervention
PE	Les prises d'eau potable	Protection intégrale	Aucune activité forestière
ER	Les érablières	Production acéricole et Production forestière	Activité forestière restreinte
SA	Les sites zonés agricoles	Production forestière	Activité forestière
IN	Les sites zonés industriels	Production forestière	Activité forestière
PU	Les sites zonés urbains	Protection intégrale	Aucune activité forestière
RT	Les sites récréotouristiques	Activité récréative	Activité forestière restreinte
CR	Les corridors panoramiques	Sauvegarde de l'encadrement visuel	Activité forestière avec modalités d'intervention
FF	Les zones forestières et fauniques	Protection faunique	Activité forestière restreinte
HA	Les haltes routières	Activité récréative	Activité forestière restreinte
----	Les habitats fauniques essentiels	Protection faunique	Activité forestière restreinte
BLANC	Les terrains à vocation forestière	Production forestière	Activité forestière

* La fonction dominante est choisie en fonction de l'objectif qui détermine la gestion du territoire.

4. LES ZONES D'AFFECTATION ET LES MODALITÉS D'INTERVENTION DES SUPERFICIES FORESTIÈRES

L'identification précédente des catégories descriptives ainsi que leur fonction dominante ont permis d'établir trois niveaux d'intensité d'utilisation du territoire en fonction des impacts possibles des activités forestières et par conséquent de cibler trois grandes zones d'affectations, soit :

- a) la protection des ressources du milieu ;
- b) la production d'une ressource avec protection et mise en valeur d'une seconde ;
- c) la production de la ressource forestière en harmonie avec les autres ressources.

Pour connaître ce zonage pour l'ensemble du territoire, chaque compartiment du territoire se verra attribuer, au moment de leur définition dans SYLVA 2, un code d'affectation générale composé de 3 chiffres et définissant sa vocation.

La position 1 définit le zonage d'aménagement	La position 2 définit la ressource principale	La position 3 définit la ressource secondaire
1- protection d'une ressource	1- matière ligneuse	0- aucune (code par défaut)
2- production d'une ressource avec protection ou mise en valeur d'une seconde	(code par défaut)	1- matière ligneuse
3- production d'une ressource en harmonie avec les autres ressources (code par défaut)	2- faune	2- faune
	3- récréation	3- récréation
	4- paysage	4- paysage
	5- eau	5- eau
	6- milieu	6- milieu
	7- acéricole	7- autre
	8- autre	

Il n'influencera en aucune façon le déroulement des calculs de possibilité. Il permettra cependant de produire des rapports intégrant les superficies de ce zonage.

4.1 LA ZONE DE PROTECTION

La zone de protection englobe l'ensemble des sites où la réalisation d'activités forestières pourrait être nuisible à leur fonction dominante.

L'objectif principal est de conserver la biodiversité des ressources sensibles et vulnérables.

La modalité générale est qu'il y a aucune intervention forestière de récolte.

Les principaux milieux ciblés sur le territoire sont :

- ✓ les aulnaies humides ;
- ✓ les terrains dénudés secs ou humides ;
- ✓ les écosystèmes particuliers (espèces menacées ou vulnérables*) ;
- ✓ les héronnières ;
- ✓ les friches à vocation agricole ;
- ✓ les points d'alimentation en eau potable ;
- ✓ les zones d'inondation et d'érosion ;
- ✓ les sites de recherche.

* Espèces identifiées par le ministère de l'Environnement et le ministère Faune et Parc (Référence : chapitre 2 document de connaissances).

TABLEAU 2

LES MODALITES SPÉCIFIQUES POUR LA ZONE D'AFFECTION			
Protection intégrale d'une ressource			
<i>Catégorie de terrain</i>	<i>Fonction dominante</i>	<i>Modalités spécifiques</i>	<i>Superficie (ha) *</i>
Sites avec espèces végétales exceptionnelles	Protection intégrale (ressource forestière) (1-1-0)	Aucune intervention forestière	à venir
Habitats des espèces animales menacées	Protection intégrale (ressource faunique) (1-2-0)	Aucune intervention forestière	à venir
Zone de conservation (barachois)	Protection intégrale (milieu sensible) (1-6-0)	Aucune intervention forestière	1 600 ha
Prises d'eau potable	Protection intégrale (eau) (1-5-0)	Aucune intervention forestière	70 ha
TOTAL			2 300 ha

* Les superficies sont approximatives, elles seront validées aussitôt que le zonage aura été numérisé.

4.2 LA ZONE DE PROTECTION D'UNE RESSOURCE AVEC PROTECTION OU MISE EN VALEUR D'UNE SECONDE

Cette zone comprend les sites considérés comme sensibles aux activités forestières et susceptibles de subir des impacts négatifs lors de la réalisation des travaux si aucune mesure préventive n'est réalisée.

L'objectif principal est d'harmoniser l'activité forestière en fonction de la protection de la biodiversité, la capacité de production des sols et l'encadrement visuel.

La modalité générale est de maintenir le couvert forestier. Les activités forestières doivent être prescrites selon la sensibilité ou la fonction dominante du site.

Les principaux milieux sont :

- ✓ les pentes fortes ou les milieux mal drainés ;
- ✓ les bandes riveraines le long des cours d'eau permanents et intermittents ;
- ✓ les érablières à potentiel acéricole et les érablière en production ;
- ✓ l'environnement immédiat des corridors panoramiques de 0 à 60 mètres
ex : halte routière, sentier pédestre, de ski de fond, motoneige ;
- ✓ les aires de confinement du cerf ;
- ✓ les corridors fauniques ;
- ✓ les zones récréotouristiques identifiées au schéma de la MRC ;
- ✓ les aulnaies.

TABLEAU 3

LES MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR LA ZONE D'AFFECTATION			
Production d'une ressource et mise en valeur ou protection d'une seconde			
Catégorie de terrain	Fonction dominante	Modalités spécifiques	Superficie (ha) *
Zones récréotouristiques	Protection de la ressource récréative (2-3-1)	Maintien ou restauration d'un couvert forestier de qualité dans les zones identifiées au schéma d'aménagement	à venir
Zones forestières et fauniques	Aménagement faunique et mise en valeur de la ressource forestière (2-2-1)	Intégration des travaux d'aménagement forestier et faunique	2 460 ha
Bandes riveraines - Rivières à saumon	Protection de la ressource hydrique (2-5-2)	Aucune intervention sur les 20 premiers mètres	3 400 ha
Corridors panoramiques	Protection de la ressource paysage (2-4-1)	Maintien d'un couvert forestier de qualité Réduction des impacts visuels des interventions sylvicoles	à venir
Les peuplements forestiers potentiels pour la production acéricole et non exploités	Production acéricole et mise en valeur de la ressource ligneuse (2-7-1)	Aucune coupe totale	3 628 ha
Sites zonés industriels, mais forestiers	Affectation industrielle et mise en valeur de la ressource ligneuse (2-8-1)	Travaux d'aménagement forestier qui sont compatibles avec la vocation industrielle	
Sites zonés urbains, mais forestiers	Planification urbaine et mise en valeur de la ressource ligneuse (2-8-1)	Travaux d'aménagement forestier qui sont compatibles avec les stratégies municipales	à venir
Terrains dénudés ou semi-dénudés	Aménagement faunique et mise en valeur de la ressource ligneuse (2-2-1)	Travaux d'aménagement selon le potentiel des sites	2 745 ha
Aulnaies	Aménagement faunique et mise en valeur de la ressource ligneuse (2-2-1)	Travaux d'aménagement selon le potentiel des sites	1 728 ha
Centre de ski	Protection de la ressource récréative (2-3-1)	Maintien d'un couvert forestier de qualité du site	à venir
Site enfouissement	(2-8-1)	Maintien d'un couvert forestier de qualité du site	à venir
Aéroport	Protection du site (2-8-1)	Maintien d'un couvert de qualité à proximité du site	à venir
Golf	Protection de la ressource récréative (2-3-1)	Maintien d'un couvert de qualité à proximité du site	à venir
Forêt d'expérimentation	Aménagement et mise en valeur de la ressource forestière (2-1-6)	Travaux forestiers en fonction d'objectifs d'engagement	à venir
Péri-urbain	Protection du milieu (1-6-6)	Maintien d'un couvert de qualité à proximité du site	à venir
TOTAL			

- * Les superficies sont approximatives, elles seront validées aussitôt que le zonage aura été numérisé.

4.3 LA ZONE D'AMÉNAGEMENT FORESTIER EN HARMONIE AVEC LES AUTRES RESSOURCES

Ce territoire couvre la majorité des lots boisés privés où est présente l'Agence AFOGÎM. Elle correspond au milieu où l'activité forestière prédomine, mais où il est aussi possible de pratiquer d'autres activités comme la chasse par exemple. Cette zone est considérée comme la principale source d'approvisionnement en territoire privé.

L'objectif principal est la production de matière ligneuse.

La modalité générale est que les activités forestières doivent s'inscrire selon les orientations générales et les lignes directrices du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence.

Les principaux milieux sont :

- ✓ les terrains forestiers productifs dont la fonction principale est la production de bois et la récréation extensive ;
- ✓ les terrains forestiers productifs situés à l'intérieur du zonage agricole reconnu ;
- ✓ les friches axées sur la production forestière ;
- ✓ les terrains forestiers présentant des contraintes extrêmes et majeures pour les opérations forestières.

TABLEAU 4

LES MODALITÉS SPÉCIFIQUES POUR LA ZONE D'AFFECTATION			
Production de la ressource forestière en harmonie avec les autres ressources			
<i>Catégorie de terrain</i>	<i>Fonction dominante</i>	<i>Modalités spécifiques</i>	<i>Superficie (ha) *</i>
Terrains forestiers avec contraintes majeures	Production de la ressource ligneuse et protection des milieux sensibles (3-1-6)	Maintien ou restauration du couvert forestier Perturbation minimale du sol de l'ensemble de la strate	26 900 ha
Sites zonés agricoles, mais forestiers	Production de la ressource ligneuse en tenant compte du zonage agricole (3-1-7)	Intégration de l'aménagement forestier avec les activités agricoles	7 000 ha
Terrains forestiers productifs dont la fonction principale est la production de bois	Production de bois et récréation extensive (3-1-3)	Limiter la superficie des coupes totales Respecter le guide des saines pratiques en milieu forestier privé	260 000 ha
TOTAL			293 900 ha

* Les superficies sont approximatives, elles seront validées aussitôt que le zonage aura été numérisé.

5. LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Cette ressource est un des principaux leviers économiques de la région Gaspésie/Les Îles. Depuis les vingt dernières années, l'industrie du sciage des résineux s'est modernisée et a constamment augmenté son niveau de production. Le constat est différent quant aux deux papetières de la région.

En effet, la papetière Gaspésia a annoncé sa fermeture à l'automne 1999 tandis que l'usine Smurfit-Stone de New Richmond continue sa production à partir des copeaux et sciures des usines régionales.

Le territoire privé a toujours fourni sa part de production depuis des décennies. Cette production étant essentiellement orientée sur les essences résineuses.

Du début du siècle au début des années 1990, le bois de la forêt privée a été transformé principalement par les papetières sous forme de rondins. Depuis 1992, on observe la tendance inverse. C'est l'industrie du sciage qui est preneuse de la presque la totalité du volume récolté en forêt privée.

5.1 LA PROBLÉMATIQUE FORESTIÈRE GÉNÉRALE

Le territoire de l'Agence (AFOGÎM) peut se définir comme un milieu forestier où les peuplements mélangés dominant. Le portrait diffère selon les MRC du territoire sur l'ensemble du territoire. Près de 53% de la superficie forestière productive est occupée par les peuplements mélangés. Les peuplements résineux et feuillus, quant à eux, occupent respectivement 20% et 23% de la superficie forestière et 4% du territoire est occupé par de jeunes peuplements en régénération. On peut considérer que la forêt privée est relativement jeune. Environ 65% des peuplements ont un âge situé entre les classes d'âges 0 et 50 ans.

Le volume sur pied - toutes essences confondues - dans la partie de la forêt productive

accessible est de 25 100 000 mètres cubes solides. Les principaux groupements d'essences présents en forêt privée sont les peupleraies à sapin, les peupleraies à résineux, les feuillus intolérants avec sapin, les bétulaies avec sapin, les peupleraies et les sapinières.

Plusieurs obstacles ont été identifiés quant au développement, à l'exploitation et au suivi de ce territoire forestier privé. On peut les classer en quatre catégories, soit :

❖ **Caractéristiques du territoire et des intervenants**

- Un morcellement extrême du territoire ; plus de 6 000 propriétaires se partagent le territoire privé pour une superficie moyenne par propriétaire de 35 hectares d'où la difficulté d'implanter des entreprises économiquement viables ;
- Les propriétaires ne retirent que des revenus modestes de la forêt, il existe beaucoup de travail à temps partiel en forêt ;
- L'âge moyen des propriétaires est élevé (⑩55 ans), ceux-ci sont peu intéressés à investir dans leur forêt ;
- Il existe plusieurs acheteurs et très peu de vendeurs, plus de 70% des lots se transmettent par héritage.

❖ **Mise en marché des produits**

- Le marché est principalement orienté sur les essences résineuses ;

- La disparition graduelle du bois de 4 pieds au profit du bois de longueur de 8 pieds, 12 pieds et 16 pieds exige des équipements supplémentaires pour les petits propriétaires ;
- Il existe très peu d'usines de deuxième et troisième transformation qui pourraient utiliser l'ensemble de la ressource et donner une valeur ajoutée à cette ressource ;
- Deux organismes se partagent le territoire au niveau de la mise en marché. On a de la difficulté à obtenir des données précises sur les volumes mis en marché provenant du territoire principalement au niveau du secteur sciage.

❖ **Méthodes de récolte et aménagement de la ressource**

- Les budgets d'aménagement sont insuffisants pour répondre à la demande des propriétaires ;
- Les propriétaires qui vendent leurs bois chaque année sont moins enclins à adhérer au programme d'aménagement. Seulement 40% des propriétaires ont adhéré aux programmes d'aide individuelle et regroupée malgré que ceux-ci existent depuis plus de vingt ans ;
- Il se fait très peu de travaux permettant l'installation d'une régénération d'essences feuillues de qualité comme celle du bouleau jaune entre autres ;
- Le besoin en matière première des usines du Nouveau-Brunswick fait en sorte que des entrepreneurs achètent *des droits de coupe* en forêt privée gaspésienne. L'étendue et la localisation de certaines coupes ont altéré des paysages situés dans le corridor visuel ;
- La participation des propriétaires (20%) aux coûts des traitements sylvicoles

n'incitent pas les propriétaires à adhérer au programme existant. Le remboursement des taxes foncières pour les propriétaires ayant leur statut de producteur forestier est très peu utilisé.

❖ **Composition et contenu du couvert forestier**

- Les billes feuillues de qualité sciage et déroulage représentent un pourcentage très faible. Il est évalué de 2 à 3% pour les billes de déroulage et de 10 à 15% pour les billes de sciage. Le peuplier faux-tremble présente une opportunité très peu exploitée ;
- Le sapin, essence très répandue dans la région, est affectée par un taux élevé de carie aussitôt qu'il atteint l'âge de maturité (55 à 60 ans) ;
- Cinquante-huit pour cent du volume de sapin-épinette est localisé dans les strates mélangées du territoire d'où l'abondance des essences de feuillus intolérants disponibles lors de la récolte. L'absence de marché pour de telles essences au niveau de la pâte freine l'aménagement de ces strates.

5.2 LA PROBLÉMATIQUE FORESTIÈRE ET LES CARACTÉRISTIQUES SELON LES STADES DE DÉVELOPPEMENT

MRC ROCHER-PERCÉ

À l'intérieur de la MRC Rocher-Percé, la superficie forestière productive occupe 83% du territoire privé, soit 63 366 ha. Cette forêt privée est caractérisée par une dominance des peuplements mélangés.

La MRC Rocher-Percé présente un relief assez plat, les pentes supérieures à 30% représentent 2 405 ha, soit à peine 3% du territoire forestier productif. Les terrains caractérisés par un régime hydrique très humide représentent 1 291 hectares, soit 0.4% du territoire de la MRC.

Les principaux groupements d'essences présents sur le territoire sont les bétulaies blanches à résineux, les peupleraies avec résineux, les sapinières avec feuillus intolérants, les sapinières et les sapinières avec essences compagnes résineuses telles les sapinières à cèdre. Les plantations résineuses occupent près de 4 133 ha du territoire forestier, soit l'équivalent d'environ 5% du territoire forestier productif de la MRC. L'analyse de la composition forestière permet d'identifier les éléments suivants :

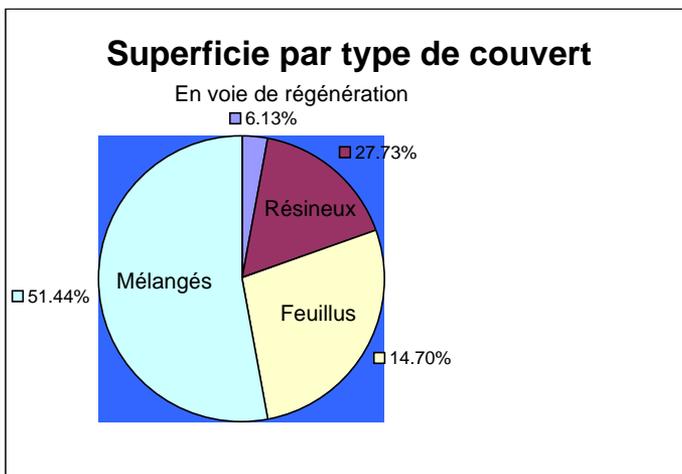
- Une forêt essentiellement composée de peuplements résineux et mélangés jeunes ;
- Une superficie de jeunes peuplements d'érablières pures et d'érablières à bouleau jaune totalisant plus de 2 400 ha et présentant un très bon potentiel acéricole. Ces massifs sont détenus par une multitude de propriétaires et sont peu inventoriés pour l'exploitation acéricole ;

Tableau 18 : Répartition de la superficie MRC Rocher-Percé (020)
Municipalité : Toutes
Tenure : Petite forêt privée (20-21) et Grande forêt privée (22-23-24-25)

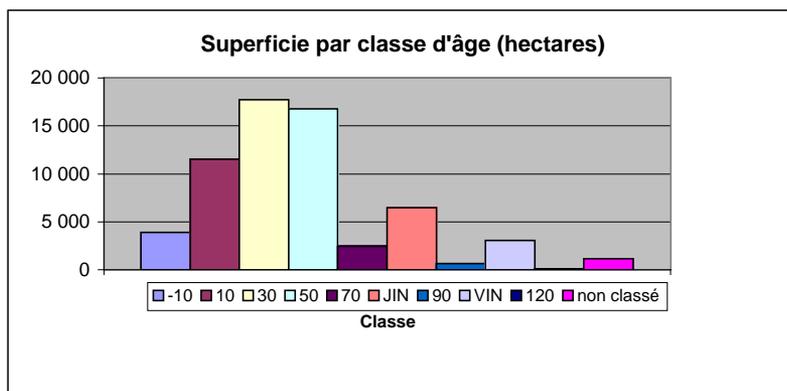
TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS							
Pente %	Couverture forestière en hectare				Superficie forestière productive	%	
	Résineux	Mélangés	Feuillus	En voie de régénération (0 - 1,5 mètres)			
0 - 30 %	16 902	29 742	8 398	3 795	58 837	77,23	
31 - 40 %	275	1 288	541	20	2 124	2,79	
Sous-total	17 177	31 030	8 939	3 815	60 961	80,02	
41% et +	405	1 567	375	58	2 405	3,16	
Sous-total	405	1 567	375	58	2 405	3,16	
Total	17 582	32 597	9 314	3 873	63 366	83,18	

TERRAINS NON FORESTIERS		
	Hectare	%
Eau	2 085	2,74
Agricole	6 197	8,13
Ligne Transport-Énergie	323	0,42
Autres	3 027	3,97
Gravière		
Total	11 632	15,26

TERRAINS FORESTIERS IMPRODUCTIFS		
Aire d'ébranchage		
Camp forestier		
Coupe-feu		
DEF		
Aulnaie	552	0,72
Dénué sec	138	0,18
Dénué humide	495	0,65
Total	1 185	1,55
Total MRC	76 183	100%



Terrains forestiers productifs		
Répartition de la superficie selon l'âge		
Classe	Superficie (ha)	
-10	3 873	
10	11 467	
30	17 700	
50	16 727	
70	2 382	
JIN	6 416	
90	619	
VIN	3 039	
120	30	
non classé	1 113	
Total	63 366	



Source : Inventaire du 3^{ème} décennal MRN.

- Quarante-quatre pour cent du volume résineux sur pied est localisé dans les strates mélangées.
- Un déséquilibre des classes des peuplements, une abondance des strates de 30 et 50 ans et une faible superficie de la classe d'âge 70 ans.
- On observe un très faible % des strates de 10 ans et moins qui se régénère en essences résineuses et une forte proportion des coupes totales régénérées classées mélangées.
- Le potentiel d'éclaircie dans les strates de 30 ans se situe dans les strates résineuses de 30 ans et dans les strates mélangées où les essences intolérantes sont très présentes. Le marché actuel a de la difficulté à absorber ces essences feuillues.
- Une productivité faible des peuplements résineux actuels.
- Une superficie restreinte de peuplements feuillus tolérants ainsi qu'une faible qualité des bois feuillus tolérants pour la production de bois de sciage et déroulage.

Actuellement, la répartition des types de peuplements est la suivante : feuillus (15%), mélangés à dominance résineuse (16%), mélangés à dominance feuillue (35%), résineux (28%) et indéterminés Ct, Es, Fr (6%).

5.2.1 Les strates d'âges de 0 à 20 ans

Ces strates représentent 15 340 hectares, soit environ 24% du territoire forestier productif. Ces peuplements sont composés principalement de plantations dont l'âge est inférieur à 20 ans, de coupes totales et de friches en voie de régénération. Les coupes totales de 10 ans sont classées mélangées pour la majorité, on y retrouve principalement des essences de feuillus intolérants (bouleau blanc, peuplier) et des essences résineuses (sapin, épinette).

Vous trouverez ci-dessous la répartition.

Essences	Hectares
En voie de régénération (0 - 1.5 m.)	3 873
Br (10 ans)	82
Es (10 ans)	905
Fr (10 ans)	897
Plantation (10 ans)	1 942
F 10 Ct	1 242
M 10 Ct	5 465
R 10 Ct	934
Indéterminé	0
Total	15 340

Les strates de 0 à 7 mètres n'ont pas été inventoriées dans le dernier inventaire décennal réalisé en forêt privée en 1997. Donc, mis à part les plantations résineuses dont on sait que le taux d'accroissement annuel est connu, les données des jeunes strates en régénération restent à être précisées.

On possède très peu de données sur la qualité des essences et sur la densité de ces peuplements. On peut cependant noter que les essences comme le bouleau blanc et le peuplier faux-tremble et le sapin sont des essences les plus présentes dans ces strates.

On observe aussi que la régénération résineuse est peu présente et qu'il y aurait un potentiel de 7 600 hectares de jeunes peuplements à dégager. Les conseillers forestiers devront inventorier ces strates afin de confirmer ce traitement.

5.2.2 Les strates d'âges de 20 à 40 ans

La strate d'âge de 30 ans représente 28% du territoire forestier et 23% du volume ligneux total de la MRC. La superficie des différents types de peuplements est la suivante :

• Peuplements feuillus	1 083 ha
• Peuplements mélangés feuillus	4 049 ha
• Peuplements mélangés résineux	5 173 ha
• Peuplements mélangés	1 718 ha
• Peuplements résineux	5 677 ha
Total	17 700 ha

Près de 61% de la superficie totale est occupée par les peuplements mélangés résineux et les peuplements résineux. Les peuplements feuillus sont principalement composés d'essences intolérantes (peuplier et bouleau). Quant aux peuplements mélangés feuillus, ce sont les bétulaies à sapin et les peupleraies avec résineux qui dominent. Pour les peuplements mélangés résineux, la sapinière à bouleau blanc est très présente avec 2 650 hectares. Quant aux peuplements résineux, la sapinière représente les deux tiers des peuplements de 30 ans.

La classe d'âge de 30 ans semble être favorable à des travaux d'éducation puisque 6 157 hectares ont des densités A et B ce qui représente plus du tiers des peuplements.

Type de peuplement	Densité A et B	Densité C et D	Total	%
Feuilleu	601	482	1 083	6
Mélangé	3 533	7 407	10 940	62
Résineux	2 023	3 654	5 677	32
Total	6 157	11 543	17 700	100
%	35	65	100	

Des 3 500 hectares de peuplements mélangés résineux, 60% est susceptible d'être éclaircis et à voir sa partie résineuse préférée aux essences feuillues. Les peuplements résineux de 30 ans de densité A et B représentent un bon potentiel pour l'éclaircie intermédiaire. À noter que l'on retrouve sur le territoire 850 hectares de plantations résineuses reboisées entre 1968 et 1980, donc susceptibles d'être éligibles à une première éclaircie.

5.2.3 Les strates d'âge de 50 ans et JIN

Ces strates représentent actuellement 23 143 hectares, soit 36% de la superficie forestière productive et contiennent 56% du volume sur pied de la MRC. Comme on peut le constater au tableau suivant, la très grande majorité de ces strates est composée de peuplements mélangés. Les peuplements mélangés à tendance feuillue occupent 7 956 ha sur un total de 12 906 hectares de strates mélangées.

On peut constater que les peuplements résineux et feuillus occupent la même proportion dans cette classe d'âge, environ 22% de la superficie. Il est intéressant de noter que les peuplements feuillus et mélangés feuillus totalisent plus de 7 000 hectares de densité A et B, donc éligibles à des traitements commerciaux. À noter que les strates de feuillus

tolérants d'érablières et d'érablières avec essences compagnes, environ 2 800 hectares offrent un potentiel intéressant pour la production acéricole.

Quant aux sapinières, plusieurs ont fait l'objet de récoltes partielles. En effet, 70% des 2 500 hectares sont classés de densité C et D.

La répartition des classes de densité par type de peuplements (ha)

Type de peuplement	Densité A et B	Densité C et D	Total	%
Feuilleu	3 360	1 828	5 188	22
Mélangé	3 741	9 165	12 906	56
Résineux	961	4 088	5 049	22
Total	8 062	15 081	23 143	100
%	35	65	100	

La même problématique est rencontrée vis-à-vis les essences intolérantes présentes dans cette classe d'âge, soit une difficulté d'écouler principalement le bouleau blanc, l'érable rouge et le peuplier faux-tremble de qualité pâte. En effet, ces strates représentent environ une superficie de 13 000 hectares où les travaux d'aménagement sont ralentis par cette problématique.

5.2.4 Les strates d'âges de 70 ans

Les quelques 2 382 hectares de strates âgées entre 60 et 80 ans sont réparties de la façon suivante dans la MRC Rocher-Percé :

Type de peuplement	Densité A et B	Densité C et D	Total	%
Feuilleu	39	239	278	12
Mélangé	177	572	749	31
Résineux	536	819	1 355	57
Total	752	1 630	2 382	100
%	32	68	100	

Les peupleraies représentent 183 hectares, soit l'équivalent de 65% des peuplements feuillus âgés entre 70 et 90 ans. Les peuplements avec essences tolérantes sont presque absents dans cette classe d'âge avec à peine 26 hectares.

Les peuplement résineux représentent 57% de la superficie. À noter que les cédrières et les cédrières à résineux (CS, CE, CME) occupent 526 hectares des 1 355 hectares résineux. Le reste est principalement colonisé par les pessières (416 ha). Près de 40% de ces peuplements ont des densités élevées et pourraient faire l'objet de traitements sylvicoles tels l'éclaircie commerciale, le jardinage et la coupe progressive.

Les peuplements mélangés sont composés principalement de feuillus intolérants avec résineux et peupleraie à sapin. À souligner la présence de bétulaie jaune avec résineux sur près de 100 hectares. Ces peuplements devront faire l'objet de traitements favorisant le bouleau jaune.

5.2.5 Les strates d'âges de 90 ans et plus

Ces strates mûres et surannées représentent 3 688 hectares composées à 54% de peuplements résineux. Les érablières (1 032 ha) colonisent 28% de tous les peuplements de 90 ans et plus.

Type de peuplement	Densité	Densité	Total	%
	A et B	C et D		
Feuillu	701	403	1 104	30
Mélangé feuillu	148	459	607	16
Résineux	673	1 304	1 977	54
Total	1 522	2 166	3 688	100
%	41	59	100	

Les bétulaies jaunes avec résineux occupent quant à elles 250 hectares et comme les strates de 70 ans devront faire l'objet de traitements spécifiques tels la coupe progressive.

Quant aux peuplements résineux, ils sont essentiellement représentés par les cédrières et la sapinière à cèdre totalisant 1 192 des 1 977 hectares répertoriés.

5.3 LA PROBLÉMATIQUE ET LES CARACTÉRISTIQUES DES TYPES DE PEUPEMENTS

5.3.1 Les strates résineuses

La contenance résineuse du territoire (17 582 ha) est constituée à environ 52% de peuplements jeunes âgés de 40 ans et moins.

La répartition des classes d'âges pour les strates résineuses

Classe d'âge	Superficie	%
0 - 20 ans	3 524	20
20 - 40 ans	5 677	32
50 - 60 ans	5 049	29
70 ans et +	3 332	19
Total	17 582	100

Si on enlève les superficies reboisées en épinette blanche, noire et de Norvège (1 942 ha), il reste très peu de potentiel pour l'éclaircie précommerciale dans les strates de 20 ans et moins. Dans les peuplements de 20 ans à 60 ans, il existe un potentiel de 1 700 hectares de densité A et B propices à des travaux sylvicoles.

Les superficies issues de coupe à blanc, règle générale, ont tendance à se régénérer en sapin avec essences compagnes telles le bouleau blanc et le peuplier.

5.3.2 Les strates mélangées

Les strates mélangées occupent la moitié du territoire forestier productif (32 597 ha) de la MRC. À peine 5% de ce territoire forestier est considéré inaccessible, c'est à dire des superficies avec une pente supérieure à 40%.

Une superficie de 16 940 hectares est classée de densité A et B, donc peu perturbés.

La répartition des classes d'âges pour les strates mélangées

Classe d'âge	Superficie	%
0 - 20 ans	7 395	23
20 - 40 ans	10 940	33
40 - 60 ans	12 906	40
60 - 80 ans	749	2
80 ans et +	607	2
Total	32 597	100

Comme on peut le constater, les strates âgées de 20 ans à 40 ans et 60 ans et plus représentent un pourcentage élevé des superficies. Ces strates mélangées sont à 67% des peuplements à dominance feuillue composées d'un mélange de feuillus intolérants et de résineux. Les deux principales essences feuillues sont le tremble et le bouleau blanc.

La classe de 20 ans et moins représente un potentiel très intéressant pour l'éclaircie précommerciale et le dégagement de la régénération naturelle. L'inventaire de 1997 a identifié 5 100 ha de jeunes peuplements issus de coupes totales régénérées en feuillus intolérants et en sapins.

5.3.3 Les strates feuillues

Les strates feuillues du territoire sont partagées en deux catégories. Les feuillus tolérants avec l'érable à sucre et le bouleau jaune totalisent 4 251 ha et les feuillus intolérants avec

le peuplier faux-tremble, le bouleau blanc et l'érable rouge occupent 5 063 ha. Les jeunes peuplements de 20 ans et moins sont représentés par des peuplements feuillus issus de coupes totales sur 1 242 ha.

La répartition des classes d'âges pour les strates feuillues

Classe d'âge	Superficie	%
0 - 20 ans	1 661	18
20 - 40 ans	1 083	11
40 - 60 ans	5 188	56
60 - 80 ans	278	3
80 ans et +	1 104	12
Total	9 314	100

On constate aussi que très peu de plants feuillus ont été reboisés sur le territoire forestier si ce n'est que quelques plantations expérimentales de bouleau jaune, frêne d'Amérique et de chêne rouge.

Il existe un déséquilibre marqué pour les classes d'âges de 30 ans et 70 ans. La moitié des strates feuillues du territoire ont été peu perturbées. En effet, 54% de la superficie a une densité A et B ayant un bon potentiel de travaux commerciaux et précommerciaux.

5.4 LA RÉPARTITION DES VOLUMES ET LES PROBLÉMATIQUES

5.4.1 Le volume total

La compilation des données d'inventaire du MRN (été 1997) nous indique que le volume total du territoire de l'Agence est de 28 900 000 m³s pour un rendement moyen toutes essences, toutes pentes de 91.0 m³/ha. Le rendement diffère selon les types de peuplements : strates feuillues (106.0 m³/s), strates mélangées (94.0 m³/ha) et strates résineuses (87.0 m³/s).

Vous trouverez ci-dessous la répartition des volumes par type de peuplements pour la MRC Rocher-Percé.

La répartition des volumes par type de peuplements

	Couvert				Total
	Résineux	Mélangés	Feuillus	En voie de régénération	
Superficie forestière productive (ha)	17 582	32 597	9 314	3 873	63 366
Volume résineux (m³s)	1 195 735	1 044 324	127 482		2 367 541
Résineux (m³/ha)	68,0	32,0	13,7		37,3
Volume feuillus (m³s)	110 750	914 105	641 916		1 666 771
Feuillus (m³/ha)	6,3	28,1	68,9		26,3
Total (m³s)	1 306 485	1 958 429	769 398		4 034 312
Volume (m³/ha)	71,3	60,1	82,6		63,6

Le tableau ci-haut nous démontre l'importance des strates mélangées. En effet, 48% du volume total est réparti dans ces strates. De plus, on remarque aussi que plus de 44% du volume résineux est situé dans ces mêmes strates. Le volume total sur pied de la MRC est réparti de la façon suivante.

- Feuillus intolérants 24%
- Feuillus tolérants 17%
- Sapin-épinette 44%
- Autres résineux 15%

5.4.2 Le volume feuillu

Pour le groupe feuillu, le volume moyen à l'hectare pour l'ensemble du territoire est peu élevé, soit 83 m³ à l'hectare. Ceci s'explique par l'absence de peuplements de 70 ans et plus de densité A et B.

Au total, le volume feuillu toutes essences représente 41% du volume ligneux disponible en forêt privée de la MRC, soit 1 666 700 mcs répartis à 60% en peupliers et bouleaux blancs et à 55% en essences tolérantes représentés surtout par l'érable à sucre, le bouleau jaune et l'érable rouge.

5.4.3 Le volume résineux

Ce volume est composé de sapin et d'épinette (75%) de cèdre et de mélèze (21%). Le volume total résineux est de 2 367 541 m³, soit une moyenne de 37 m³ à l'hectare sur l'ensemble du territoire. Comme mentionné précédemment, ce volume est majoritairement situé dans les strates mélangées (réf. tableau page précédente).

Le volume moyen en sapin-épinette dans les strates résineuses se situe à 43.4 m³/ha auquel il faut ajouter 24.6 m³/ha de cèdre et de mélèze. Ce volume est considéré comme faible, le volume moyen d'une forêt aménagée devrait être de l'ordre de 100 - 120 m³/ha,

5.5 LES MILIEUX SENSIBLES À LA RÉCOLTE FORESTIÈRE

Le territoire de la MRC Rocher-Percé offre peu de contraintes aux activités d'exploitation et d'aménagement. Le territoire privé est découpé par quelques vallées encaissées aux versants abrupts. L'analyse des données d'inventaire démontre que 2 405 hectares sont classés avec une pente supérieure à 40% et 2 125 hectares avec une pente entre 30% et 40%. Ces territoires représentent près de 7% de la superficie forestière productive.

Il faut également noter que les sols minces sur roc représentent 19 537 ha. Une attention particulière devra être apportée à ces superficies. Quant au terrain avec un régime hydrique mauvais, il représente 290 ha, soit 0.5% de la superficie forestière productive de la MRC.

À ces territoires, il faut aussi ajouter des territoires où se pratiquent des activités de récréation en forêt (chasse, pêche, écotourisme), les territoires des habitats fauniques reconnus, les zones identifiées pour la protection du paysage et les secteurs en périphérie des lacs et rivières.

Des modalités d'interventions existent dans le schéma de la MRC et d'autres seront à préciser afin d'assurer une harmonisation entre les différentes utilisations du territoire.

Il faut noter que toutes les MRC du territoire sont présentement en révision de leur schéma.

5.6 LA VULNÉRABILITÉ À LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE (TBE)

Les jeunes strates forestières résineuses de la Gaspésie sont vulnérables à la TBE. Selon les critères utilisés à la SOPFIM sur le territoire d'AFOGÎM, les strates composées essentiellement de peuplements renfermant 50 à 100% de sapins qui sont âgés de 50 ans et plus sont considérés comme ayant une vulnérabilité moyenne à élevée à la TBE. Ces strates totalisent 30 000 hectares sur le territoire de l'Agence.

De plus, on retrouve 16 000 hectares de ces strates qui sont âgées de 30 ans. C'est donc environ 46 000 hectares de forêt privée qui correspondraient aux normes admissibles à un traitement à l'insecticide en cas d'épidémie sur le territoire forestier accessible d'AFOGÎM. Sur les 91 900 hectares de strates vulnérables à la TBE, 12 600 hectares seraient éligibles à une éclaircie commerciale afin de modifier leur composition afin de les rendre plus résistantes aux épidémies de TBE. En cas d'épidémie sévère, un potentiel de 42 000 hectares de forêt est identifié à récolter en priorité.

La dernière épidémie de TBE dans la péninsule date du milieu des années 1970. Depuis les dix dernières années, les populations sont à l'état endémique, c'est-à-dire qu'aucun dégât n'a été observé en Gaspésie.

Les résultats d'inventaire réalisés sur le sapin baumier à l'automne 1999 indiquent que les niveaux de population de TBE demeurent faibles dans la majorité des régions québécoises et qu'aucune expansion majeure de l'épidémie ne se produira en l'an 2000 (Direction Conservation MRN).

5.7 LA QUALITÉ DES TIGES FEUILLUES

L'inventaire du 3^{ième} décennal nous indique une proportion peu élevée en billes de qualité déroulage et sciage. Ceci est corroboré par du personnel terrain qui nous ont indiqué pour les feuillus d'essences tolérantes que le pourcentage sciage oscillait entre 10 et 20%. Cela

s'explique par le fait que la première intervention dans les peuplements feuillus (jardinage, éclaircie, etc.) ont pour effet de récolter les tiges qui n'ont pas d'avenir. Le pourcentage de bois de déroulage est quant à lui inférieur à 5%.

Cependant, pour le peuplier faux-tremble, essence récoltée depuis les cinq dernières années, le % de sciage est nettement plus élevé se situant entre 65% et 70% de la bille destinée au sciage.

5.8 LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Le choix des objectifs (production ligneuse, protection des paysages, conservation des milieux sensibles ou remarquables) s'accompagne le plus souvent d'un classement hiérarchique entre plusieurs objectifs associés (aménagement intégré) et d'un zonage selon l'objectif retenu pour déterminer le programme d'actions à entreprendre. Pour chacune des zones que nous avons identifiées, on doit s'interroger sur :

- La composition en essences et la structure recherchée ;
- Les traitements sylvicoles à appliquer ;
- La durée des rotations (choix des critères d'exploitabilité) ;
- Les surfaces à régénérer.

5.8.1 Les objectifs de protection liés à la zone d'affectation « Protection d'une ressource »

Cette zone regroupe des terrains forestiers situés dans :

- ✓ les aulnaies humides ;
- ✓ les terrains dénudés secs ou humides ;
- ✓ les écosystèmes particuliers (espèces menacées ou vulnérables) ;
- ✓ les héronnières ;
- ✓ les friches à vocation agricole ;
- ✓ les points d'alimentation en eau potable ;
- ✓ les zones d'inondation et d'érosion ;
- ✓ les sites de recherche.

Les caractéristiques de ces sites et leur accessibilité limitent grandement la production de matière ligneuse.

L'objectif général

Conserver intégralement les caractéristiques écologiques au sein de la zone de protection intégrale.

Les moyens ciblés

Aucune activité d'exploitation forestière ne sera prescrite à l'intérieur du territoire identifié. Cependant, il sera possible d'effectuer certains travaux sylvicoles afin de maintenir ou améliorer la qualité du couvert forestier. Des mesures de protection devront être précisées concernant les sols humides ou en pente forte avant toute intervention dans le couvert forestier.

5.8.2 Les objectifs de mise en valeur de la zone production forestière

Cette zone a été subdivisée en deux parties, soit :

- **La zone de production d'une ressource et mise en valeur d'une seconde**
 - Cette zone fait référence principalement aux boisés privés où se situent des ravages de cerfs (ex. : Port-Daniel), des érablières, des rivières à saumons (Grande-Rivière, Pabos, Port-Daniel), des infrastructures récréotouristiques (sentier de motoneige et de ski de fond), des bandes riveraines le long des cours d'eau permanents et intermittents ainsi que l'environnement des corridors panoramiques (0 - 60 mètres).

- **La zone de production d'une ressource en harmonie avec les autres ressources**
 - Ce territoire occupe la majorité du territoire forestier productif. Dans cette zone, les méthodes de récolte doivent assurer une protection adéquate des cours d'eau et des sols.

Les objectifs généraux

1. *Augmenter le capital ligneux et le rendement moyen en mètres cubes à l'hectare sur le territoire principalement pour les peuplements résineux.*
2. *Rechercher à équilibrer les superficies entre les différents stades de développement pour les peuplements mélangés mûrs qui sont sur-représentés et les peuplements résineux jeunes sous-représentés.*
3. *Maintenir et améliorer les massifs de feuillus tolérants mûrs par des traitements jardinés.*
4. *Identifier les sites à haut potentiel forestier pour la production du bouleau jaune.*

5. *Consolider la répartition des superficies forestières par type de peuplements.*

En pratique, à court et moyen terme pour les peuplements mélangés qui représentent près de la moitié des peuplements, il faudra effectuer dans les peuplements mélangés à tendance résineuse un scénario sylvicole qui favorise le maintien et l'augmentation de la partie résineuse par des traitements tels l'éclaircie commerciale, l'éclaircie précommerciale, l'entretien des plantations et le dégagement de la régénération naturelle. Pour les peuplements mélangés à tendance feuillue, il faudra assurer le maintien des superficies résineuses et même l'accroître dans certains secteurs en favorisant le sapin et l'épinette au détriment du tremble et du bouleau blanc.

Pour les peuplements composés de feuillus intolérants (tremble), on peut penser à des interventions favorisant l'augmentation du capital ligneux en misant sur des traitements sylvicoles favorisant l'augmentation du diamètre des tiges pour l'industrie du sciage et du déroulage.

Des traitements de coupe de succession dans les peuplements mélangés étagés permettront d'augmenter la partie résineuse du territoire ainsi que le reboisement dans les coupes totales et les friches.

6. *Amélioration de la qualité des tiges feuillues*

La stratégie à adopter doit viser vers une augmentation du diamètre moyen des tiges d'essences feuillues. Il faut aussi encourager les travaux favorisant la régénération du bouleau jaune, principalement dans les érablières à bouleau jaune dégradé (densité D). La Baie-des-Chaleurs avec son taux d'humidité élevé est un endroit de la province où le taux d'accroissement annuel est le plus élevé pour cette essence.

5.9 LE PLAN D'ACTION DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

5.9.1 LA RESSOURCE FORESTIÈRE

Les sites de production pour la matière ligneuse occupent la majorité du territoire de l'Agence. Ces terrains sont utilisés prioritairement pour la production de bois. D'autres activités telles la chasse et la randonnée pourront y être pratiquées de façon extensive.

Plusieurs enjeux ont été ciblés pour cette ressource pour les cinq prochaines années.

1. Améliorer les connaissances du milieu forestier privé au niveau de la récolte

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, le plan conjoint confère aux deux syndicats de producteurs de bois oeuvrant sur le territoire le rôle d'agent unique de négociation de mise en marché pour tous les producteurs du territoire du plan. Les deux syndicats présents se sont dotés d'outils pour assurer la mise en marché des bois du secteur privé.

En effet, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie possède un règlement d'exclusivité pour le bois à pâte et sciage pour toutes les essences sauf les feuillus durs qualité sciage et déroulage et le bois de chauffage.

Quant au Syndicat du Bas-St-Laurent qui dessert les municipalités des plateaux de la Matapédia, Saint-André, Saint-Alexis, l'Ascension et Capucins, il applique un règlement d'exclusivité qui couvre la mise en marché du bois à pâte. Le bois de sciage est exclus de ce règlement.

Les méthodes de gestion diffèrent d'un organisme à l'autre. Nous possédons peu d'informations sur la provenance des bois récoltés livrés aux usines de la Gaspésie, du Bas-St-Laurent et du Nouveau-Brunswick provenant de ce secteur.

De plus, le suivi du volume du bois de chauffage coupé en forêt privée est très difficile. Les données à notre disposition sont issues de sondage qui ne permettent pas d'identifier avec exactitude la quantité en provenance des terres privées.

- Actions et moyens proposés

- Identifier la récolte annuelle de bois de chauffage par un sondage auprès des propriétaires et vérifications des études énergétiques d'Hydro Québec ;
- Préciser la récolte de bois de sciage dans le secteur sous juridiction du SPB Bas-Saint-Laurent et dans les secteurs limitrophes du plan conjoint du SBP Gaspésie,;
- Effectuer une comptabilité forestière en forêt privée ;
 - La dernière prise de photos aériennes en région date de 1992-1993. Depuis cette période, l'image forestière a passablement changé. L'imagerie satellitaire est un moyen envisageable pour effectuer cette comptabilité.
- Un autre moyen ciblé est l'obligation de détenir une prescription sylvicole pour la récolte de bois.
 - Le SPB Gaspésie est à élaborer un mécanisme qui pourra être fonctionnel d'ici trois à cinq ans. Ce fonctionnement permettra de localiser la provenance des bois récoltés.

- Localisation des strates mûres

Le calcul de possibilité réalisé dans le cadre du présent PPMV a permis d'identifier un volume conjoncturel qui devra être récolté en priorité dans les prochaines années. La structure actuelle de certains peuplements tels les tremblais, les sapinières et les cédrières font en sorte que ce volume est prêt à être récolté. Il faudra localiser ces strates et inciter les propriétaires à

les récolter le plus tôt possible.

- Organismes impliqués

La gestion des prélèvements est actuellement sous la responsabilité des deux syndicats de producteurs de bois. Cette gestion doit se faire par territoire d'Agence. Ce sont les deux syndicats de bois par leur plan conjoint et l'émission de contingents aux producteurs qui pourront assurer le respect de la possibilité forestière à rendement soutenu et accru pour le territoire d'AFOGÎM. L'Agence aura donc à travailler en étroite collaboration avec ces deux organismes.

2. Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau des peuplements et des traitements sylvicoles

Le portrait forestier de chacune des MRC fait ressortir l'omniprésence des peuplements mélangés en territoire privé. Plusieurs coupes se régénèrent naturellement en essences feuillues et résineuses. Le dernier inventaire décennal n'a pas inventorié les jeunes peuplements (7 mètres et moins) qui présentent un potentiel intéressant de travaux sylvicoles.

Présentement, les neuf (9) conseillers forestiers accrédités pour livrer le programme forestier aux propriétaires réalisent des plans d'aménagement forestiers (PAF) sur le territoire privé.

En effet, plus de 2 114 propriétaires possèdent ces plans. De nombreux inventaires forestiers ont été réalisés dans le cadre de ces plans. Des données forestières pourraient servir à bonifier le dernier inventaire réalisé en 1997.

- Actions et moyens proposés

Des démarches sont à entreprendre avec la firme SYGIF responsable de l'implantation des outils informatiques chez les conseillers forestiers de la Gaspésie. Le but de cette opération est de traiter les informations emmagasinées dans les systèmes informatiques afin de les rendre disponibles au personnel technique responsable du suivi du plan de protection et de mise en valeur.

- Un ajustement de la prise de données pour les peuplements de 7 mètres et moins est requis. Cette opération est nécessaire afin d'obtenir des données ayant le même format facilement utilisable par les intervenants.

2. Respecter le principe du rendement soutenu et accru

La forêt privée a toujours été considéré comme un milieu forestier productif. Bien que

la qualité des sites soit peu classifiée en tenure privée, des actions sont à réaliser sur les sites les plus productifs, ceci, afin d'augmenter la productivité des strates forestières colonisant ces territoires.

Le dernier inventaire décennal identifie aussi plus de 15 000 hectares de terrain classés « friche ». Un travail a déjà été entrepris en 1996 afin de classier cette catégorie de terrain, soit pour l'agriculture ou la production forestière. Plusieurs de ces territoires ne sont pas exploités présentement.

La majorité des peuplements feuillus durs de la Gaspésie est localisée dans la partie ouest de la MRC Avignon. Nous retrouvons aussi plusieurs endroits propices à la production d'essences feuillues à l'intérieur de la péninsule. Ces territoires à date ont bénéficié de peu de travaux permettant l'instauration d'essences de feuillus de qualité dont le bouleau jaune. En ce qui concerne les peuplements résineux, la productivité de ces strates pourrait être améliorée.

- Actions et moyens proposés

Les moyens identifiés pour accroître la productivité du territoire sont les suivants :

- Utilisation de la cartographie écologique

La cartographie écologique de la région n'est pas disponible en totalité. Cette classification est un outil intéressant qui permettra de classier le territoire privé. Cette couverture numérisée permettra de faire le lien avec les PAF confectionnés afin de cibler les priorités d'intervention forestière.

- Actions et moyens proposés

Que l'Agence se procure la couverture numérisée de la stratification écologique auprès du M.R.N. et que cette couverture soit disponible aux conseillers

forestiers du territoire.

- Réévaluation des superficies en friche

Un comité sectoriel composé du ministère des Ressources naturelles (M.R.N.), du ministère de l'Agriculture et des pêcheries du Québec (M.A.P.A.Q.) et de l'union des producteurs agricoles de la Gaspésie (U.P.A.) ont pour mandat d'effectuer un suivi de la cartographie produite en 1996-97. Ces cartes identifient les terres agricoles ainsi que les terres en friche à vocation forestière et agricole.

- Actions et moyens proposés

Une demande de révision sera acheminée au comité afin d'établir le potentiel de terrains agricoles abandonnés admissibles à un reboisement. Des outils géomatiques (ARCVIEW) ou photos satellites permettent une localisation rapide de ces superficies. Une mise à jour des superficies reboisées devra être réalisée.

- Augmenter la qualité et la quantité des essences feuillues tolérantes

Les programmes d'aménagement existent depuis plus de 25 ans. Durant cette période, les actions sur le terrain ont été essentiellement concentrées sur le reboisement d'essences résineuses dans des terrains improductifs. De petites quantités de feuillus ont été mises à titre expérimentale entre les années 1970 et 1990 (peupliers hybrides, bouleau jaune, frêne d'Amérique et chêne rouge).

Très peu de travaux permettant une régénération en essences feuillus durs ont été réalisés. Le bouleau jaune, essence recherchée par l'industrie du sciage, est présent sur le territoire et produit un bois de qualité.

- Actions et moyens proposés

Plusieurs sites forestiers gaspésiens se prêtent à une foresterie axée sur la production du bouleau jaune. Dans un premier temps, les conseillers forestiers auront à participer à l'identification de ces secteurs en collaboration avec AFOGÎM. La gamme de travaux admissibles devra aussi être adaptée en fonction des projets de recherche en cours sur les méthodes de régénération du bouleau jaune. Ce projet est débuté depuis 1999 sur la forêt publique et fait l'objet d'un suivi par CERFO, les premiers résultats devraient être disponibles à court terme.

- Intensification des travaux sylvicoles favorisant une augmentation de la productivité des strates résineuses

Les strates résineuses sur l'ensemble du territoire forestier productif (304 283 ha) produisent en moyenne 87m³ à l'hectare. Ces strates représentent 20.6% de la superficie forestière productive par rapport à 20.2% en 1982.

On remarque une absence de jeunes peuplements de cèdres dans plusieurs secteurs de la Gaspésie. Cette essence est de plus en plus en demande par l'industrie forestière.

Après vérification, il existe très peu de projet de recherche sur l'aménagement forestier des cédrières.

- Actions et moyens proposés

Les prochains reboisements seront effectués avec des essences génétiquement améliorées. Le M.R.N. doit poursuivre ses recherches afin de produire des plants avec une productivité accrue. Le niveau de reboisement minimum a été fixé à 1.5 millions de plants annuellement. La quantité de travaux d'éclaircies commerciales et précommerciales devra être augmentée. Le choix des essences devra faire l'objet d'une attention particulière. Le cèdre devra être considéré lors du choix des essences à conserver lors des traitements sylvicoles.

- Il est suggéré d'intensifier la recherche sur le dynamisme des cédrières, sur le mode d'exploitation et d'aménagement ainsi que sur l'utilisation potentielle du cèdre en région.
-

4. Favoriser une gestion intégrée des ressources du milieu forestier

De plus en plus, la forêt privée est sollicitée pour la pratique d'activités autres que la production forestière. On retrouve des projets individuels municipaux et régionaux qui utilisent les massifs boisés privés. Les tracés empruntés par les motoneigistes, les skieurs, les cyclistes et les marcheurs se doivent d'être localisés avec précision afin d'assurer un corridor visuel attrayant. Les zonages des MRC sont peu connus des producteurs forestiers.

La ressource acéricole est aussi de plus en plus sollicitée. Plusieurs massifs privés présentent des opportunités de développement intéressant mais aucun zonage est en vigueur pour protéger cette ressource.

- Actions et moyens proposés

- Obtenir les tracés existants qui ont fait l'objet d'une lecture G.P.S. (ex. sentier de motoneige) auprès des autorités concernées.
 - Inciter les organismes concernés à faire le relevé GPS des sentiers existants sur forêt privée et à les fournir à AFOGÎM.
 - Que l'Agence fasse des démarches auprès des MRC afin que celles-ci rendent accessibles leurs zonages actuels auprès des propriétaires et des conseillers forestiers.
 - Quant aux érablières à potentiel acéricole, il s'agit d'obtenir les inventaires en cours financés par le M.A.P.A.Q. De plus, il sera important de localiser les secteurs propices à une exploitation à court terme.
-

5. Respecter la biodiversité et le développement durable

La forêt privée abrite une variété de plantes arbustes et d'arbres. Quelques 20 espèces ont été identifiées menacées ou vulnérables en Gaspésie. Les peuplements mélangés occupent plus de 50% de la superficie forestière productive. Ces peuplements sont composés d'essences feuillues qui, pour le moment, ne trouve aucun débouché. Les propriétaires ont tendance à favoriser lors de leurs travaux sylvicoles les essences résineuses telles l'épinette et le sapin.

- Actions et moyens proposés

Que l'Agence réalise une demande officielle au M.R.N. afin que soit localisé les peuplements et les espèces en danger. Cette information devrait être diffusée aux conseillers et propriétaires concernés. Cette démarche est essentielle afin que ces habitats fassent l'objet d'une protection adéquate.

L'Agence doit adapter ces normes actuelles en fonction des résultats des projets de recherche du F.A.P.A.Q. en cours en forêt privée. En effet, la composition en essences après coupe peut avoir un impact sur la flore et les populations animales.

TABLEAU 6

LA RESSOURCE FORESTIÈRE - RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

ENJEUX	ACTIVITÉS MESURABLES	ACTIONS ET MOYENS	RESPONSABLES	PARTENAIRE	ECHEANCIER
* Améliorer les connaissances du milieu forestier privé au niveau de la récolte	- Identifier la récolte annuelle : - Bois de chauffage	- Sondage auprès des propriétaires de boisés - Vérifier les études énergétiques disponibles en région (Hydro Québec)	AFOGÎM	SPBG HYDRO	3 - 5 ans
	- Volume sciage	- Préciser le volume sciage en provenance du SPB Bas St-Laurent	SPBG, SPBBSL	AFOGÎM	0 - 3 ans
	- Effectuer une comptabilité forestière en forêt privée	- Utiliser l'image satellitaire pour localiser les coupes à une fréquence de 2 à 3 ans - Obligation d'une prescription sylvicole pour la récolte de bois	AFOGÎM	SPBG SPBG	3 - 5 ans 3 - 5 ans
	- Localiser les strates mûres	- Cartographier ces strates et sensibiliser les propriétaires concernés	AFOGÎM	SPBG	0 - 6 mois
* Améliorer les connaissances du milieu forestier au niveau des peuplements et des interventions sylvicoles	- Augmenter la précision concernant les jeunes peuplements forestiers - Augmenter la précision dans les strates mélangées - Effectuer un suivi sur le retour des strates après coupe	- Inventorier les strates de 7 mètres et moins: - Vérifier avec le groupe SYGIF la possibilité d'utiliser les données des plans de gestion confectionnés par les conseillers forestiers	AFOGÎM	Comité technique	0 - 6 mois
* Respecter le principe du rendement soutenu et accru	- Evaluer le potentiel des travaux sylvicoles sur les meilleurs sites	- Utiliser la cartographie et les types écologiques en forêt privée	MRN	AFOGIM	0 - 5 ans
	- Remise en production des sites non productifs	- Réévaluer la quantité de friche disponible au reboisement	MAPAQ	AFOGÎM UPA, MRN	0 - 1 an
	- Augmenter la qualité et la quantité des essences feuillues tolérantes	- Favoriser l'aménagement de superficies en essences tolérantes dont le bouleau jaune : normes et subsides - Identifier les secteurs propices à ce type d'aménagement	AFOGÎM CONSEILLER FOR.	Comité technique et conseillers forestiers	réalisé et suivi 0 - 2 ans
	- Augmenter la productivité des strates résineuses	- Intensifier les travaux sylvicoles (plantation, éclaircie précommerciale et commerciale) - Considérer le cèdre lors du choix des essences. - Améliorer la génétique des plans forestiers	AFOGÎM MRN - PÉPINIÈRE	MRN, propriétaires, conseillers forestiers	0 - 5 ans 0 - 5 ans
* Favoriser une gestion intégrée des ressources du milieu forestier	- Inventorier et cartographier tous les sentiers récréotouristiques utilisant la forêt privée	- Demande de localisation G.P.S. des sentiers récréotouristiques présents sur le territoire privé	AFOGÎM	MRC, SGF-REXFOR	0 - 2 mois
	- Augmenter la diffusion des zonages du territoire (schéma MRC et PPMV)	- Publiciser les zonages des différentes MRC aux propriétaires et aux conseillers	MRC		0 - 5 ans
	- Évaluer le potentiel de développement acéricole en territoire privé	- Inventorier les peuplements susceptibles d'être exploités à court terme (évaluation du nb d' entailles à l' hectare) - Obtenir les résultats des inventaires dans les érablières sur forêt privée	MAPAQ AFOGÎM		0 - 1 an 0 - 1 an
* Respecter la biodiversité et le développement durable	- Maintenir une proportion de feuillus lors des traitements sylvicoles dans les strates mélangées	- Adaptation des normes actuelles du programme forestier ex : éclaircie précommerciale dans des peuplements mélangés en régénération Note: étude du FAPAQ en cours , analyser les résultats lorsque disponibles	AFOGÎM	Comité technique	0 - 2 ans
	- Demander un bilan des écosystèmes fragiles (plantes rares et menacées)	- Demander que soit localisés les peuplements et les espèces en danger et diffuser l'information aux propriétaires et aux conseillers concernés	M.R.N.	MRN, FAPAQ MEF	0 - 1 an

6. LA RESSOURCE FAUNIQUE

Depuis plusieurs années, l'aménagement multiressources fait partie du langage de bien des biologistes, des techniciens de la faune, des ingénieurs ou des techniciens forestiers. Étant donné la popularité de ce type d'aménagement, beaucoup d'énergie y sont déjà investies à travers la province.

Certains outils ont été développés dans d'autres régions du Québec ; que nous pourrions utiliser et modifier en fonction de nos besoins. Ce type d'aménagement a été expérimenté dans le secteur du Bas-Saint-Laurent, entre autres, sur la Forêt modèle où plusieurs traitements forestiers visent spécifiquement à améliorer les habitats des différentes espèces présentes.

L'aménagement multiressource fait référence à la diversité biologique que l'on retrouve dans une superficie donnée tout en développant les différentes activités reliées au milieu forestier. Par le passé, l'aménagement des boisés privés était principalement axé sur la récolte forestière. Cette récolte permettait au propriétaire de réaliser un gain monétaire

Maintenant, l'objectif est de développer une vision différente, c'est-à-dire de voir la forêt comme un ensemble et d'y effectuer des aménagements en fonction des espèces qui utilisent le milieu et non seulement en fonction des arbres qui s'y trouvent et de l'argent qu'on peut y retirer. Les traitements ne seront peut-être pas beaucoup différents mais seront échelonnés sur une plus longue période de temps et sur de plus petites superficies .

Les aménagements sont échelonnés sur une plus longue période afin de créer différents stades de croissance dans un peuplement donné. Cette diversité de peuplements favorise son utilisation par la faune.

6.1 LA SITUATION GÉNÉRALE ET LE CONSTAT POUR LES

HABITATS FAUNIQUES

En abordant ce thème, on se doit de l'examiner sous plusieurs angles dont "l'offre faunique" et la "demande faunique" s'en dégagent principalement. En premier lieu, l'offre est constituée de territoires, d'habitats et d'espèces fauniques. Deuxièmement, la demande comprend deux parties soit; la demande consommatrice de la faune telles la chasse, la pêche et les activités de piégeage qui impliquent un prélèvement de la faune et la demande dite non-consommatrice, celle qui n'implique pas de prélèvement telle l'observation de la faune. Ces activités se déroulent tantôt sur des territoires publics tantôt sur des territoires privés. Il faut aussi mentionner qu'il n'existe aucune structure sur le territoire de l'Agence permettant de gérer l'utilisation de la ressource faunique en forêt privée.

Plusieurs éléments qui sont propres à l'offre, à la demande, aux territoires et aux interrelations entre ces composantes. Ces éléments sont divisés en six points différents.

a) La disponibilité d'habitats (abri, nourriture et couvert de fuite)

Le territoire de l'Agence de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine comprend 383800 hectares dont 317 262 hectares de forêt productive répartis sur environ 10 000 lots détenus par approximativement 6 000 propriétaires. De ce fait, nous obtenons alors une moyenne d'environ 35 hectares par lot, le nombre élevé de boisé privé crée la formation d'une grande mosaïque. Cette répartition géographique aura tendance à favoriser les espèces animales dont le domaine vital est de faible ou moyenne superficie tels la gélinotte et le lièvre comparativement à l'orignal ou la martre dont le domaine vital est plus important en terme de superficie.

Lors de la description du territoire dans le document de connaissances, nous avons pu remarquer que certaines strates forestières sont peu représentées à l'intérieur du territoire ce qui crée une problématique en terme d'habitat en milieu forestier pour la faune.

Le portrait actuel démontre que les sites en voie de régénération (0-10 ans) représentent 20% de la superficie forestière, les jeunes peuplements (30-50 ans et JIN) comptent pour 58% et les strates mûres (70 ans et plus) représentent 22% de la superficie.

Ainsi en analysant la superficie forestière par type de peuplement, nous obtenons les résultats suivants : sur l'ensemble du territoire d'AFOGÎM, les peuplements feuillus représentent 20% , les résineux 23% et les peuplements mélangés 53%. Le 4% restant est caractérisé par de jeunes peuplements en voie de régénération dont la hauteur est inférieure à 1.5 mètres.

L'ensemble des indices de qualité d'habitat (I.Q.H.) réalisés révèlent que les indices obtenus sont de moyens à élevés pour l'orignal et l'ours noir, mais en ce qui a trait à la petite faune les résultats sont tout à fait à l'opposé avec de faibles valeurs observées. Pour l'orignal, les valeurs observées sont de 67,8% pour l'indice d'alimentation terrestre et de 62,8% pour celui de l'habitat de fin d'hiver. Ces valeurs représentent la moyenne pour l'ensemble du territoire des cinq MRC. Lorsque l'on compare avec la martre d'Amérique, l'indice de qualité d'habitat est nettement plus faible avec un maigre 27,9% pour l'ensemble du territoire. Pour le lièvre 38,2% et pour la gélinotte huppée, l'indice est un peu plus élevé avec 46,8%.

Ces résultats se reflètent bien lorsque nous regardons la répartition des différentes classes de peuplements et leurs superficies. Les jeunes peuplements feuillus occupent 18 369 hectares, soit 6% de la superficie forestière, les jeunes peuplements résineux 30 136 hectares, soit 9,6% et les jeunes peuplements mélangés 52 858 hectares, soit 16,8% de la superficie forestière.

Ces résultats démontrent que le couvert forestier présent sur le territoire favorise plus particulièrement les espèces fauniques dont les besoins vitaux nécessitent l'utilisation de jeunes peuplements mélangés et résineux. En se référant au chapitre 4 du document de connaissances, les résultats obtenus confirment justement cet état de fait par les potentiels d'habitats les plus élevés pour l'orignal, l'ours noir et la gélinotte huppée. Sachant que

l'original a besoin d'un domaine vital comprenant plusieurs stades de croissance, la forêt mélangée constitue environ 53% de la superficie forestière caractérisée par les jeunes peuplements, représente pour cette espèce un habitat idéal qui néanmoins reste sous-utilisé par ce dernier. Ce phénomène s'expliquerait par le haut niveau de perturbation de nature anthropique qui sévit en ce milieu.

b) La perturbation des milieux humides (aulnaies dans les friches arbustives)

Les aulnaies et les milieux dénudés humides couvrent une superficie d'environ 3 556 hectares, soit 1,0% de la superficie productive du territoire. Au cours des années précédentes, nous avons assisté à des perturbations majeures sur ces superficies notamment en ce qui concerne les aulnaies qui ont fait l'objet d'un reboisement en essences résineuses. Nous savons que les aulnaies sont des milieux de prédilection pour certaines espèces fauniques telle la bécasse d'Amérique qui affectionne particulièrement ces milieux (Réf.:Manuel d'aménagement des boisées privés pour la petite faune).

c) L'information disponible relative aux habitats

Le peu d'information concernant la régénération naturelle et la composition de la strate arbustive des différents types de couvert forestier nous cause beaucoup de difficultés car cette lacune ne nous permet pas de produire un portrait juste de la situation de la disponibilité d'habitats pour cette strate forestière.

Sachant que le lièvre d'Amérique et la gélinotte huppée affectionnent ce milieu, il nous est quasi impossible d'y prescrire certains aménagements à partir directement des données forestières du dernier inventaire décennal.

Les maigres informations qui circulent à propos des habitats et des espèces fauniques rares ou menacées n'aident en rien leur statut ni l'effort qui pourrait y être consenti.

d) L'information disponible relative aux différentes populations animales

Le peu d'information concernant la densité des principales espèces animales présentes sur le territoire défini par l'Agence ne facilite pas la tâche de définir les espèces à prioriser. Les données sont disponibles pour la forêt publique et les espèces à traiter en priorité. L'autre difficulté que nous rencontrons, c'est qu'il n'y a aucune statistique sur les prélèvements qui s'effectuent sur les lots privés, il est difficile donc d'en évaluer la récolte annuelle. Ceci amène aussi un questionnement sur l'intensité d'utilisation de ces espèces à ce type de récolte et sur l'effort fourni pour effectuer une récolte.

e) L'information disponible concernant les activités liées à la faune

Pour l'instant, il ne semble pas y avoir de données disponibles sur le profil des adeptes, le nombre de jours de récréations consacrés à la chasse, les habitudes de pratiques et l'impact économique de ces pratiques.

f) L'absence d'information et d'incitatifs pour les propriétaires concernant l'aménagement faunique

Les propriétaires de boisés manquent d'information à propos des possibilités offertes pour l'aménagement faunique.

Les principales lacunes identifiées concernent :

- La faible connaissance d'un habitat faunique et de ce qu'il faut faire pour le préserver ;
 - Le manque d'information sur les techniques de travaux sylvicoles qu'il est possible de réaliser sans nuire à l'habitat ;
 - Le peu d'information sur les techniques d'aménagement faunique;
 - Le manque de support technique ou professionnel pour aider les propriétaires à réaliser des travaux de type forêt-faune ;
-

- Le manque d'information sur les mesures incitatives (i.e. subventions) pour réaliser des aménagements fauniques.

g) L'absence d'objectifs et de normes relatifs aux habitats fauniques

Dans le contexte présent, il y a une absence d'objectifs à l'échelle du territoire concerné, quant aux superficies d'habitats à conserver ou à atteindre en regard des espèces fauniques présentes dans la région et de la composition actuelle du couvert forestier. La première étape sera de déterminer un objectif régional réaliste pour la forêt privée par type d'habitat (exemple: conserver 6 500 hectares d'habitats pour l'orignal afin de rencontrer les exigences propres à cette espèce).

Ensuite, il nous sera possible de voir si les objectifs ciblés ont été atteints, d'exercer un suivi et continuer en proposant des objectifs plus précis et spécifiques pour chacune des espèces visées. Donc, à l'aide du service de Faune et Parcs du Québec, il serait préférable de déterminer un objectif régional pour chaque espèce faunique ciblée et identifier les moyens pour atteindre ou du moins s'approcher de ces objectifs régionaux. Le petit gibier et le cerf seront les espèces à considérer en premier lieu.

6.2 LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR POUR LA RESSOURCE FAUNIQUE

6.2.1 Le cadre général

Les objectifs de protection et de mise en valeur de la ressource faunique mentionnés ci-dessous s'inscrivent dans un cadre multiressource et viseront à :

- Assurer la protection des écosystèmes, milieux naturels et habitats fauniques ayant une valeur écologique élevée et maintenir la biodiversité de la forêt privée ;
- Favoriser l'implication des propriétaires dans la réalisation de travaux d'aménagement dont profiteront la forêt, la faune, ses habitants et la collectivité ;
- Favoriser la mise en valeur des espèces fauniques ciblées dans la perspective de générer des bénéfices tangibles pour la collectivité incluant les propriétaires, de régler certains problèmes de déprédation (dommages causés aux cultures, plantations par des espèces trop abondantes), de réaliser une utilisation durable et optimale des ressources présentes en forêt privée ;
- Obtenir des informations plus précises sur les populations, la récolte de gibiers et les habitats fauniques en territoire privé.

6.2.1.1 Les objectifs généraux

L'activité forestière est l'une des activités humaines qui modifie le plus l'habitat des différentes espèces fauniques.

Le mode de coupe, la fréquence et la superficie des aires de coupes sont les principales variables qui influencent le type d'habitat que l'on retrouve au sein d'un territoire. Les

facteurs qui auront le plus d'impact à moyen et à long terme sur la structure forestière et par conséquent le type d'habitat sont la limitation des superficies de coupes totales, la conservation et la protection des milieux sensibles et la répartition des coupes annuelles sur l'ensemble du territoire.

De ce fait, il faut :

- Favoriser, à long terme, une plus grande diversité des types d'habitats fauniques susceptibles de répondre aux besoins des principales espèces présentes sur le territoire notamment augmenter la proportion de peuplements mûrs tant au niveau résineux que feuillu ;
- Favoriser le déplacement du gros gibier (orignal, cerf) entre les terres publiques environnantes et les terres privées (corridors de déplacement faunique) ;
- Maintenir dans le couvert forestier des lisières boisées et de la couverture arbustive à proximité des lacs et des cours d'eau et à l'intérieur des principaux corridors de déplacement utilisés par les différentes espèces fauniques.

Au niveau du transfert des connaissances et de la sensibilisation des propriétaires, on peut également énumérer quelques objectifs soit :

- Améliorer les connaissances sur l'aménagement faunique tant au niveau des conseillers forestiers que des propriétaires;
- Développer des outils et des guides pour faciliter le transfert de connaissances;
- Instaurer des mesures incitatives pour réaliser des travaux de type forêt-faune.

6.2.2 Les objectifs d'aménagement forestiers versus les objectifs d'aménagement généraux fauniques

a) *Selon les zones d'affectation retenues et les objectifs d'aménagement forestier préconisés à la section précédente, plusieurs éléments de la problématique concernant les habitats fauniques en milieu forestier sont pris en considération.*

Les principaux éléments sont :

- La conservation des aulnaies (total : 1 728 ha) ;
- La protection des milieux sensibles dont la stratégie vise à maintenir un couvert de qualité;
- Le reboisement antérieur et actuel en essences résineuses permettra de recréer un couvert résineux actuellement sous-représenté;
- Les travaux de coupe totale ou de remise en production des peuplements de feuillus de faible densité favoriseront entre autres l'apparition d'une régénération naturelle en essences feuillues fortement convoitée par certaines espèces fauniques.

b) *L'analyse de la répartition des strates par classes de superficie nous indique que la restriction des dimensions d'une coupe totale à 4 hectares d'un seul tenant aura pour effet d'accroître la représentativité des strates. La stratégie d'interventions forestières devrait favoriser une augmentation des zones de transition entre les strates d'âge et de type de couvert favorisant tout particulièrement le petit gibier.*

6.3 LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR PAR ESPÈCES

6.3.1 Les objectifs de protection et mise en valeur pour le gros gibier

Espèces ciblées : l'orignal et le cerf de Virginie

En consultant la section 4.4.1 du document de connaissances intitulée « *La grande faune* », les résultats y étant décrits démontrent très bien le potentiel présent du territoire pour subvenir aux besoins de l'orignal.

Ces résultats, obtenus par modélisation mathématique, soulignent le fait que l'alimentation terrestre de l'orignal ne semble pas être à première vue un problème sur l'ensemble du territoire concerné. Pour ce qui en est du couvert de protection, les valeurs obtenues sont un peu plus faibles que pour l'alimentation terrestre mais demeurent tout de même intéressantes.

Malgré le fait que la majeure partie des composantes des besoins vitaux de l'orignal se retrouvent sur les lots privés, il n'en demeure pas moins que ce grand cervidé n'utilise que très rarement ces territoires contrairement au cerf de Virginie qui les affectionnent particulièrement. Il faut aussi mentionner le fait que les coupes en territoires publics sont de plus en plus nombreuses ; ceci amène un changement de la composition des peuplements en augmentant la disponibilité de nourriture pour l'orignal mais en diminuant la qualité et la quantité du couvert. Étant donné l'abondance significative de l'orignal en forêt publique comparativement à la forêt privée, nos aménagements futurs seront dirigés en fonction des besoins du cerf de Virginie.

Les objectifs généraux

- Assurer le maintien des strates résineuses ou mélangées à dominance résineuse mûres et surannées qui servent comme habitats hivernaux ;
- Maintenir un certain pourcentage d'essences feuillues en régénération ;
- Implanter des mécanismes de suivi concernant la connaissance des populations d'orignaux en forêt privée (présentement inexistantes) ;
- Assurer des mécanismes de suivi concernant la connaissance et la gestion de la population de cerf de Virginie (présentement inexistantes).

Les moyens ciblés

- Aménager et protéger les peuplements résineux et mélangés à dominance résineuse en fonction d'un abri de protection hivernale par des traitements sylvicoles telles l'éclaircie précommerciale et la coupe de protection de la régénération ;
 - Favoriser la régénération par de méthodes sylvicoles (ex : coupe progressive d'ensemencement et coupe de succession);
 - Implanter, en collaboration avec les organismes intéressées (FAPAQ, MRC, FQF), une méthode d'inventaire des populations de cerf en forêt privée;
 - Favoriser l'entremêlement des strates d'abris et de nourriture par des traitements sylvicoles appropriés telles les coupes par trouées dans des peuplements de grande superficie.
 - Développer une méthode d'évaluation du potentiel d'habitat de cerf sur les terres privées en collaboration avec les conseillers forestiers. Pour ce faire, inclure les paramètres pertinents à l'intérieur du volet faunique du plan d'aménagement forestier des
-

propriétaires.

- Assurer le transfert de connaissances sur la distribution des ravages de cerf en forêt privée auprès des propriétaires et des conseillers ;
- Adapter les différents programmes offerts pour l'aménagement de l'habitat pour le cerf à la forêt privée.

À ce stade, il faut bien prendre note que l'original a été choisi pour représenter la classe du gros gibier lors des calculs des IQH. À ce jour, il n'existe pas d'IQH pour le cerf de Virginie, cependant les besoins du cerf de Virginie ne diffèrent pas grandement de ceux de l'original.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la différence se retrouve au niveau des classes d'âges pour les strates d'alimentation où l'original peut utiliser les strates de plus de 10 ans comparativement au cerf qui est limité dans les strates de 10 ans et moins. Une autre différence est au niveau du couvert de protection où la densité nécessaire pour le cerf est plus élevée que celle pour l'original.

Selon Crête, Huot, Ouellet et Dumont (janvier 1998) les ravages de cerfs se retrouvent principalement dans un peuplement mélangé à tendance résineuse avec une densité de couvert de 50 à 80%. L'original utilise un couvert avec une densité de 41 à 80% (Proulx, 1983) surtout lors des hivers où le degré de compaction de la neige est plus élevé peu importe l'épaisseur (Peek, 1971b). Le phénomène qui se produit au niveau des lots privés en Gaspésie est que le cerf de Virginie affectionne particulièrement le milieu agroforestier qui caractérise principalement les boisés privés.

Finalement, l'original nécessite des aménagements sur de plus grandes superficies dû à sa grande adaptabilité comparé au cerf de Virginie dont les besoins sont comblés sur de plus petites superficies.

Le cerf de Virginie a surtout besoin d'un peuplement où l'indice d'entremêlement est élevé, c'est-à-dire que le peuplement d'abri (peuplement résineux) et le peuplement de nourriture (jeunes feuillus) sont côte à côte ou incorporés ce qui permet au cerf de limiter ses déplacements lors de périodes hivernales difficiles dû à l'épaisseur de la couche de neige :

6.3.2 Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la petite faune

Espèces ciblées : la gélinotte huppée, le lièvre d'Amérique

Le morcellement des lots de la forêt privée en plusieurs petites superficies favorise plus particulièrement la petite faune telle que le lièvre et la gélinotte huppée. Ils affectionnent les peuplements en régénération et les jeunes strates mélangées de bouleaux, de peupliers et de sapins possédant un bon couvert arbustif et situés à proximité d'îlots de résineux.

On retrouve ces conditions sur l'ensemble du territoire. La présence de strates feuillues et mélangées à dominance feuillue de 50 ans améliore également la qualité d'habitat de ces deux espèces.

Les objectifs généraux

- Maintenir le potentiel d'habitat lors de la réalisation de travaux forestiers conventionnels ;
- Évaluer le potentiel en habitats de qualité de ces deux espèces sur le terrain par l'intégration d'un volet faunique au plan d'aménagement forestier ;
- Favoriser la régénération en essences feuillues et résineuses à la suite des coupes par trouées ou partielles ;
- Évaluer le potentiel de récolte en fonction de l'effort de chasse sur les propriétés privées ;
- Accroître le potentiel d'habitat des sites en régénération artificielle (mélangée) ;

Les moyens ciblés pour la gélinotte huppée

- Réaliser des coupes par trouées (1 à 4 trouées/ha) à l'intérieur des strates feuillues et mélangées occupant de grandes superficies afin de créer une mosaïque de stades de développement. Ces coupes peuvent être effectuées sous différentes variantes ;
 - Favoriser la régénération des sites en essences feuillues et résineuses ;
 - Préserver des îlots de conifères aux branches basses dans les peuplements feuillus ;
 - Préserver les arbres fruitiers (pommier, sorbier, cerisier, viorne) à raison de dix à quinze tiges à l'hectare ;
 - Effectuer un suivi de l'effort de chasse sur les propriétés privées en collaboration avec les organismes impliqués (Faunes et Parcs, MRN, MRC, FQF et les conseillers forestiers) ;
-

- Favoriser la diversification des peuplements issus de plantation par le reboisement à faible densité (référence : Forêt modèle), densité 1 800 tiges/ha de plants de fortes dimensions.
- Reconsidérer la pratique de l'éclaircie pré-commerciale face à l'aménagement de la faune.

Les moyens ciblés pour le lièvre d'Amérique

- Utiliser les mêmes moyens que pour la gélinotte et de plus maintenir des peuplements résineux de densité avec forte couverture latérale.

Espèces ciblée : la bécasse d'Amérique

- La bécasse d'Amérique est une espèce méconnue donc inexploitée. Elle privilégie particulièrement les aulnaies humides à proximité de jeunes peuplements feuillus. On retrouve sur le territoire 1 828 ha d'aulnaies humides. Par contre, aucune information n'est disponible quant à l'âge, la qualité des aulnaies et leur fréquentation par la bécasse d'Amérique.

Les objectifs généraux

- Maintenir un certain pourcentage d'aulnaies humides sur le territoire;
- Accroître le niveau de connaissances au niveau des populations de bécasses ;
- Accroître les connaissances de cette espèce comme gibier et en effectuer la promotion auprès du public.

Les moyens ciblés

- Sur demande de propriétaires, réaliser un inventaire des aulnaies humides du territoire et de leur qualité en fonction d'un aménagement pour la bécasse ;
- Réaliser un inventaire de la population présente sur le territoire des propriétaires désireux d'aménager cette ressource ;
- Effectuer des coupes de régénération sous forme de bandes (15-20 mètres de largeur) dans les vieilles aulnaies où l'on note la présence de bécasses ;
- Travailler en collaboration avec le club d'ornithologie pour diffuser les connaissances sur cette espèce.

6.3.3 Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la faune aviaire

Espèces ciblées : la sauvagine et les oiseaux nicheurs

La protection des rives des cours d'eau et la protection des milieux humides (marais et tourbières) diminueront les impacts négatifs sur l'habitat de la sauvagine.

En milieu forestier, les coupes d'éducation de peuplement et les coupes totales ont pour effet de réduire la disponibilité des chicots utilisés par plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs.

Les objectifs généraux

- Préserver un certain nombre de chicots sur l'ensemble du territoire;
 - Préserver des arbres fruitiers ;
-

➤ Conserver les milieux humides.

Les moyens ciblés

- En bordure des rivières et des lacs, conserver les chicots et les arbres présentant des cavités (10-12 chicots/ha avec des diamètres de 10 à 35 cm. (Réf. Guide technique no.6 *La conservation des chicots* dans la série *Aménagement des boisés et terres privées pour la faune*. MEF, MRN) ;
 - Conserver les chicots de fort diamètre en milieu forestier ;
 - Installer des nichoirs où les chicots sont absents (au besoin) ;
 - Préserver les végétations arbustive et arborescente situées dans les milieux humides en conservant une bande de protection autour des plans d'eau et cours d'eau permanent ;
 - Préserver les arbres fruitiers (pommier, sorbier, cerisier, viorne) à raison de dix à quinze arbres à l'hectare.
-

6.3.4 Les objectifs de protection et de mise en valeur pour la faune aquatique

Espèces ciblées : le saumon atlantique et l'omble de fontaine

L'ensemble des rivières et des lacs de la région présente des caractéristiques favorables en terme d'habitat et de sites de fraie pour le saumon et la truite.

Les activités forestières respectueuses ont peu d'impacts sur la faune aquatique, mises à part les arbres renversés lors des opérations forestières, les coupes intensives réalisées en bordure des rives et le passage à l'intérieur des cours d'eau intermittents et permanents trop souvent récurrents.

Les objectifs généraux

- Maintenir ou améliorer le potentiel des lacs et des rivières offrant une bonne qualité de pêche ;
- Favoriser l'aménagement des sites de fraie des cours d'eau possédant des potentiels d'habitats et des sites de fraie élevés ;
- Améliorer l'implantation de la voirie forestière.

Les moyens ciblés

- Sensibiliser les propriétaires aux mesures de protection des rives des cours d'eau et des rivières telles que spécifiées dans le « Guide des saines pratiques forestières » ;
 - Sur demande des propriétaires, identifier les cours d'eau présentant les meilleurs
-

potentiels de fraie et favoriser leur entretien en collaboration avec les propriétaires riverains ;

- Procéder à certains aménagements afin de remédier à des situations problématiques qui nuisent à l'amélioration du potentiel de pêche ;
 - En collaboration avec les propriétaires intéressés, améliorer l'accès des rivières et des ruisseaux offrant un potentiel pour la pêche ;
 - Poursuivre les études des différents plans d'eau et cours d'eau du territoire ;
 - Réévaluer le budget actuel octroyé pour la voirie forestière ;
 - Encadrer de manière plus restrictive la voirie forestière (traverse des cours d'eau et approche des cours d'eau) ;
 - Diriger les propriétaires concernés vers les ressources disponibles.
-

6.3.5 Les objectifs de protection et de mise en valeur pour les animaux à fourrure

Espèces ciblées : la martre d'Amérique, le vison, le castor, le rat-musqué et le renard roux

Présentement, il existe très peu d'information concernant l'interrelation entre les types d'habitat que l'on retrouve et les populations des principales espèces piégées.

En raison d'un réseau hydrographique présent sur tout le territoire, le castor, la loutre, le vison et le rat musqué sont en mesure de trouver des conditions favorables d'habitat. De plus, la présence des peupliers répartis sur l'ensemble du territoire favorise particulièrement le castor, entraînant à certaines occasions l'inondation de chemins forestiers et des peuplements forestiers avoisinants.

En général, la structure forestière composée de feuillus mous et de résineux sont des habitats d'intérêt pour la plupart des espèces énumérées. Le territoire est plutôt propice aux espèces recherchant une forêt jeune et composée d'essences feuillues et résineuses privilégiant des petits domaines vitaux.

Les objectifs généraux

- Favoriser la disponibilité d'habitats pour les espèces dont les caractéristiques de leur domaine vital sont compatibles avec les principaux peuplements forestiers du territoire ;
- Assurer un suivi des populations des principales espèces récoltées par l'activité de piégeage ;
- Favoriser la réduction des dommages causés par la déprédation de certaines espèces (ex : castor).

Les moyens ciblés

- Favoriser les coupes de quatre hectares et moins au sein des peuplements feuillus et mélangés de grandes superficies (effet mosaïque) ;
 - Inventaire et localisation cartographique des colonies de castors par les conseillers et les propriétaires, lors de la planification du plan d'aménagement forestier ou des prescriptions sylvicoles ;
 - Sensibiliser le milieu aux différentes techniques de contrôle pour les animaux nuisibles (ex : le castor), faciliter et encourager le piégeage ;
 - Rendre accessible l'information concernant les mesures pour limiter les dégâts occasionnés au réseau routier forestier par le castor (prébarrage et drains).
-

6.3.6 Les objectifs de protection des espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et de leur habitat

Il existe peu d'informations concernant la fréquentation et la présence des différentes espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Sur le territoire de l'Agence, dix-huit espèces ont été ciblées.

(Référence : chapitre 4 du document de connaissances, p. 377).

L'objectif général

- Protection intégrale des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables et leur habitat.

Les moyens ciblés

- Identification et cartographie des aires de protection des habitats des espèces qui sont présentes sur le territoire ;
 - Collaborer avec les associations fauniques locales, régionales et gouvernementales afin d'identifier la présence et de localiser les habitats des espèces à protéger.
-

TABLEAU 7

LA RESSOURCE FAUNIQUE - RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

ENJEUX	ACTIVITÉS MESURABLES	ACTIONS ET MOYENS	RESPONSABLES	PARTENAIRE	ECHÉANCIER
* <i>Mettre en lien les données fauniques avec le plan d'aménagement des propriétaires</i>	- Normes spécifiques à l'intérieur des normes actuelles	- Adapter le plan d' aménagement forestier (PAF) pour les propriétaires voulant développer cette ressource	AFOGIM	FAPAQ	0 - 2 ans
	- Fixer des objectifs régionaux pour des espèces ciblées telles le cerf et le petit gibier (gélinotte, lièvre et bécasse)	- Élaborer un mécanisme de suivi concernant la connaissance et la gestion de la population de cerf et du petit gibier en forêt privée	FAPAQ	AFOGÎM	0 - 3 ans
* <i>Protection et conservation des espèces fauniques menacées et de leur habitat</i>	- Identification des pochettes localisées en territoire privé (cerf)	- Inventorier et cartographier les pochettes	FAPAQ	AFOGÎM Conseillers for.	0 - 1 an
	- Adapter les normes spécifiques à l'aménagement faunique du programme forestier de l'agence	- Effectuer une demande auprès des autorités concernées pour les rendre admissibles au programme PAAR	AFOGÎM	Comité technique	0 - 6 mois
	- Identification des espèces menacées et de leur habitat	- Ajout de modifications à la grille de taux et des normes de l'Agence	AFOGÎM		0 - 5 ans
	- Identifier les cours d'eau présentant les meilleurs potentiels pour la pêche	- Localiser les sites vulnérables et les faire connaître aux conseillers forestiers concernés	MEF,FAPAQ,MRN	AFOGÎM	0 - 1 an
		- Effectuer la cartographie de ces sites	FAPAQ	AFOGÎM	0 - 2 ans
		- Effectuer une demande auprès des ministères concernés	AFOGÎM		0 - 6 mois
* <i>Diffusion de l'information relative à la faune</i>	- Augmenter le transfert de connaissances vis-à-vis les propriétaires et les conseillers forestiers	- Développer des outils et guides. - Instaurer des mesures incitatives pour réaliser ce type de travaux	AFOGIM	FAPAQ,SPBG Conseillers for.	0 - 3 ans

7. LA PROBLÉMATIQUE DE LA RESSOURCE HYDRIQUE

7.1 LE CONSTAT GÉNÉRAL

- Peu de lacs sur le territoire, surexploitation par la pêche, aucun suivi, manque de connaissance sur le potentiel de ces plans d'eau et pas de connaissance sur l'effort de pêche ;
- Manque de protection des cours d'eau ;
- Manque de protection des sources d'eau potables.

On définit par bassin ou sous-bassin hydrographique une superficie composée d'un réseau de rivières ou de lacs qui s'écoulent vers un cours d'eau commun. Il existe une relation étroite entre la qualité des eaux d'un bassin hydrographique et la présence d'un couvert forestier.

Le couvert forestier agit comme mécanisme tampon; il régularise le débit des cours d'eau et leur température tout en minimisant le transport des sédiments. Ceci a pour effet de maintenir la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières tout en favorisant des conditions propices à l'habitat de plusieurs espèces de poissons.

L'objectif principal de cette section est d'évaluer l'état actuel des bassins et des sous-bassins hydrographiques situés à l'intérieur du territoire de l'Agence. Le pourcentage boisé de chacun des bassins versants est un élément permettant de classifier l'état de ceux-ci.

L'approche retenue vise principalement à identifier les problèmes reliés aux activités forestières ou agricoles antérieures et à classifier les bassins versants en fonction de l'intensité du déboisement occasionné par ces activités.

Au cours des cent dernières années, la transformation des terres forestières en des terres agricoles (terres agricoles et friches), la coupe forestière avec ou sans reboisement et le

développement de la villégiature sont les activités qui semblent avoir eu le plus d'impact sur l'état général des bassins hydrographiques et des cours d'eau du territoire de l'Agence.

On retrouve un total de 66 536 hectares de superficies déboisées (17% de l'ensemble du territoire). Ces superficies déboisées sont composées principalement de terres agricoles (59%), régénération (12%), friches (11%), coupe totale (7,3%), dénudé humide (2,6%), ligne haute tension (1,9%), dénudé sec (1,3%), épidémie (0,3%) et feu (0,2%). Pour les fins de l'analyse, on considère comme superficies déboisées celles sans couvert forestier ou celles dont le couvert forestier est inférieur à 1,5 mètre.

Sur le territoire couvert par l'Agence, certains cours d'eau offrent un bon potentiel halieutique surtout pour les salmonidés (omble de fontaine et saumon atlantique).

La transformation de terres forestières en terres agricoles, le développement de l'urbanisation et de la villégiature ainsi que les coupes totales ont modifié la couverture forestière du territoire et plus particulièrement les bassins hydrographiques situés à proximité des municipalités. Il convient de noter que le pourcentage de la couverture forestière est assez élevée, il représente 83% de la superficie totale de l'Agence.

L'analyse du tableau suivant permet de constater que la superficie des bassins versants des principaux cours d'eau de la région en territoire privé occupe un faible pourcentage. L'absence de comptabilité forestière principalement en rapport avec les superficies déboisées à l'intérieur de ces bassins nous empêche de pouvoir identifier avec précision si certains de ces bassins sont affectés par des perturbations de nature anthropique depuis la dernière prise de photos en 1992-1993.

De plus, la qualité et le pourcentage de la couverture forestière du territoire devraient aller en s'améliorant avec la venue de nouvelles pratiques sylvicoles. Ainsi, les propriétaires et intervenants sont de plus en plus sensibles aux impacts visuels des coupes totales, ce qui a pour effet de diminuer la superficie moyenne de cette intervention. La majorité de friches agricoles reboisées artificiellement durant les dix dernières années seront considérées comme peuplements forestiers d'ici peu. Il y a aussi la politique gouvernementale sur la

protection des berges et des rives des cours d'eau qui favorise actuellement la régénération naturelle des bordures de cours d'eau.



Tableau 8 : La superficie des principaux bassins versants situés sur le territoire de l'Agence forestière

Bassin	Rivière	Superficie du bassin versant (km ²)	Superficie en forêt privée (km ²)	% en forêt privée
11063	Ristigouche	12 272	n.d.	---
1150	Matapédia	3 822	155	4
263	Kempt	263	102	39
100	Escuminac	326	35	11
108	Nouvelle	1 195	117	10
109	Cascapédia	3 172	124	4
110	Petite Cascapédia	1 436	164	11
111	Bonaventure	2 130	238	11
112	Port-Daniel	153	19	12
113	Grand Pabos	631	12	2
114	Grande-Rivière	706	60	9
201	Malbaie	206	5	2
217	Cap-Chat	741	57	8
218	Sainte-Anne-des-Monts	833	29	3
219	Mont-Louis	299	21	7
220	Madeleine	1 255	45	4
221	Dartmouth	990	81	8
222	York	1 065	58	5
223	St-Jean	1 139	50	4

7.2 LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES BASSINS VERSANTS ET DES RIVES

La coupe à blanc, la coupe de conversion (friches agricoles) et la construction de voirie sont les activités qui, à court terme, influencent la qualité et la productivité des cours d'eau du territoire. Les principaux facteurs de risque sont l'augmentation de la température des cours d'eau lors du déboisement des rives et l'apport important de sédiments lors de la construction de chemins forestiers. Il convient à ce stade-ci de proposer quelques objectifs généraux et de cibler des moyens plus spécifiques pour protéger cette ressource.

Les objectifs généraux

- Identifier la proportion boisée des principaux bassins versants en tenure privée et le maintien de la proportion actuelle ;
- Maintenir les lisières boisées et la couverture arbustive à proximité des lacs et des cours d'eau permanents et intermittents de même qu'aux environs des prises d'eau potables identifiées dans les schémas d'aménagement des M.R.C. ;
- Promouvoir la restauration des rives des cours d'eau en milieu agricole ;
- Améliorer la qualité et la productivité des cours d'eau présentant un potentiel intéressant au niveau des ressources halieutiques (omble de fontaine et saumon atlantique).
- Améliorer la connaissance de la réglementation concernant les cours d'eau en vigueur pour tous les propriétaires de boisés privés.

Les moyens ciblés

- Limiter des coupes totales à l'intérieur des bassins versants problématiques qui présentent un pourcentage de superficies déboisées élevées ;
 - Travailler en terme de gestion par bassin versant pour assurer un minimum d'impact sur le régime hydrique, au besoin instaurer un comité de gestion par bassins versants pour les principaux cours d'eau de la MRC ;
 - Protéger la régénération naturelle lors de la réalisation des coupes à blanc (encourager les propriétaires à utiliser des méthodes de coupes avec protection de la régénération et des sols) ;
 - Respecter des modalités d'intervention concernant la protection des rives telles que spécifiées dans le "Guide des saines pratiques forestières en forêt privée" ;
 - Reboiser ou ensemençer des rives des cours d'eau dont la régénération naturelle herbacée, arbustive ou arborescente est insuffisante ;
 - Aménager des cours d'eau présentant un potentiel intéressant pour la pêche sportive. La pente, l'accessibilité, la présence de frayères et le substrat sont des facteurs qui devront être considérés lors du choix et des priorités d'aménagement ;
 - S'associer aux municipalités et MRC afin d'incorporer les normes existantes et les zones de protection relatives aux sources d'eau potables et cours d'eau présents sur le territoire de la MRC.
-

TABLEAU 9

LA RESSOURCE HYDRIQUE - RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

ENJEUX	ACTIVITÉS MESURABLES	ACTIONS ET MOYENS	RESPONSABLES	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
<p><i>Maintien de la qualité de l'eau</i></p>	<p>- Sensibiliser les propriétaires aux règlements sur les mesures de protection des rives et des cours d'eau</p>	<p>- Formation des propriétaires par des activités dans le cadre du transfert de connaissances</p>	<p>AFOGIM</p>	<p>CONSEILLERS FOR.</p>	<p>0 - 3 ans</p>
	<p>- Application de la réglementation existante</p>	<p>- Incorporer les éléments de la réglementation existante dans les modalités d'intervention des différentes zones identifiées au PPMV</p>	<p>AFOGIM</p>	<p>MRC, Municipalité</p>	<p>0 - 6 mois</p>

8. LA RESSOURCE PAYSAGE ET RÉCRÉATIVE

8.1 LES SITES D'INTÉRÊT ET LEUR ENCADREMENT VISUEL

Le milieu forestier situé à proximité des différents secteurs d'intérêt est en grande partie détenus par des propriétaires privés. À l'exception de quelques cas, l'encadrement visuel des principaux secteurs d'intérêt est d'assez bonne qualité. Cette situation s'explique par le fait que les propriétaires forestiers exécutent principalement des coupes totales de faibles superficies ou des travaux d'éducation de peuplement.

En effet, au cours des quinze dernières années, les coupes totales réalisées sur le territoire sous aménagement avaient une superficie moyenne de 1,7 hectare (source AFOGÎM). Cependant, certaines coupes totales ont été réalisées sur des superficies supérieures à 4 hectares d'un seul tenant et à proximité de cours d'eau ou le long des routes. Elles sont peu nombreuses mais leur impact est relativement élevé.

À l'intérieur du territoire de la Gaspésie, certaines des cinq MRC ont identifié les sites d'intérêt esthétique et des axes routiers panoramiques. Des dispositions ont été émises relatives à la protection de ces secteurs à haut potentiel visuel. Les propriétaires forestiers des lots concernés et avoisinants devront tenir compte de ces dispositions lors de leurs interventions forestières. Ces spécifications de protection sont présentées ci-dessous pour être incorporées au plan de protection et de mise en valeur de l'Agence.

À l'intérieur d'un territoire d'intérêt esthétique identifié au schéma d'aménagement, la coupe d'arbres doit y être soumise à des pratiques de conservation faisant en sorte qu'elle n'altère pas le paysage forestier.

Toutefois à l'intérieur d'un territoire d'intérêt esthétique sur les lots et/ou terrains privés, le prélèvement partiel de la matière ligneuse, le déboisement à des fins de mise en valeur des terres en culture et les travaux sylvicoles sont permis.

Sur une bande d'au moins 30 mètres de largeur de chaque côté d'une voie panoramique, aucune coupe d'arbres n'est permise, à l'exception des coupes d'éclaircie jardinatoire, des coupes sanitaires et des coupes de jardinage par pied d'arbre. La récolte permise ne peut excéder le tiers des tiges de 10 centimètres et plus.

Il est également autorisé dans cette bande de forêt privée de 30 mètres, la coupe de conversion et de récupération en vue de renouveler par le reboisement les parties de forêts dégradées et de mauvaise qualité.

En plus de cette bande de 30 mètres, il faut respecter une zone d'encadrement visuel d'une profondeur de 1,5 kilomètre qui comprend le paysage visible à partir de la route. Lorsqu'il y a récolte de bois dans ces zones d'encadrement visuel, il faut procéder par coupe d'assainissement, coupe d'éclaircie jardinatoire, coupe de jardinage, coupe à blanc par bandes ou par trouées, ou coupe à diamètre limite, lesquelles coupes doivent être effectuées en respectant la configuration générale du paysage et prescrites par une personne spécialisée.

8.2 LA RESSOURCE RÉCRÉATIVE

Le nombre de sites à caractère récréotouristique est relativement élevé à l'intérieur du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (document de connaissances). Malgré tout, ce secteur est en continuel développement et chevauche dans la plupart des cas la forêt privée et la forêt publique.

Toutefois, l'importance de ce secteur fait en sorte que nous devons en tenir compte lors de la planification d'interventions forestières. La principale raison s'explique par le fait que les touristes qui visitent la Gaspésie sont attirés par les paysages forestiers sauvages, aspect qui fait partie du dépaysement qu'ils recherchent.

Si on exclut les milieux urbains et industriels, les développements du territoire de l'Agence s'articulent principalement autour de l'exploitation agricole, de l'exploitation forestière et de la mise en valeur des potentiels récréatifs, touristiques et de villégiatures.

Étant donné que ce territoire est parcouru par un important réseau hydrographique constitué de plusieurs bonnes rivières à saumon, l'ensemble des infrastructures et des activités à vocation récréative se sont développées le long de ces cours d'eau et ce, en complémentarité avec les activités agricoles et forestières.

Les activités récréatives se sont multipliées plus particulièrement à proximité des périmètres d'urbanisation des municipalités et en bordure et à l'intérieur des parcs établis. On y retrouve de la villégiature, l'utilisation des plans d'eau pour la pratique de sports nautiques (baignade, ski nautique, etc.), la pêche, le camping, la randonnée pédestre, le ski de fond et le cyclotourisme.

D'autres activités telles que la pratique de la motoneige et des VTT sont également très populaires. Celles-ci utilisent un réseau de sentiers répartis sur l'ensemble du territoire.

L'activité de chasse est peu organisée sur les terres privées, mais les terres publiques environnantes attirent de nombreux adeptes de ce sport, ce qui entraîne des retombées économiques intéressantes pour les municipalités concernées.

Les affectations récréotouristiques identifiées au schéma des MRC sont soumises à des contraintes d'utilisation des sols. En effet, l'activité forestière y est restreinte sauf les coupes sanitaires ou d'assainissement ou toutes autres interventions sylvicoles destinées à maintenir ou à reconstituer le couvert forestier. Le territoire de la forêt privée recèle également de nombreux espaces dont la vocation est orientée vers l'utilisation extensive à des fins touristiques et récréatives. Elles correspondent généralement au voisinage immédiat des aires sous affectation récréotouristique, de même qu'à des aires où l'on vise la conservation. Les activités forestières sont de ce fait restreintes à l'intérieur de cette zone : la coupe à blanc affectant de grandes superficies y est formellement exclue, les MRC privilégiant plutôt les coupes sélectives (éclaircies jardinatoires, etc.) et les coupes par bandes ou par trouées. Le prélèvement de matière ligneuse en fonction d'objectifs liés à la conservation, à l'enseignement et à la recherche est autorisé mais sans réduire l'impression d'encadrement forestier.

8.3 LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENCADREMENT VISUEL DES SECTEURS D'INTÉRÊT ET RÉCRÉATIFS

L'encadrement visuel des secteurs d'intérêt possédant une grande sensibilité aux interventions forestières a été identifié et inclus à l'intérieur de la zone d'affectation « Protection des ressources du milieu » dont l'objectif est de maintenir un couvert forestier de qualité. On peut néanmoins énumérer quelques objectifs généraux avec des moyens ciblés plus spécifiques.

Afin de favoriser le maintien et le développement des activités et des infrastructures dites récréatives sur le territoire de l'Agence, il est essentiel de minimiser l'impact des activités humaines et particulièrement celles occasionnant des perturbations majeures (coupe à blanc, déboisement des rives et autres) de l'aspect esthétique du paysage.

Le plan de protection et de mise en valeur doit donc tenir compte de l'attrait qu'exerce la beauté des paysages et, plus particulièrement, de l'importance de l'encadrement visuel des secteurs d'intérêt récréatifs, notamment ceux identifiés dans le schéma d'aménagement des MRC. Entre autres, le plan doit tenir compte :

- ❖ des corridors visuels des principaux axes routiers;
- ❖ des zones urbaines et de villégiatures;
- ❖ des infrastructures récréatives (camping, sentier, etc.);
- ❖ des zones de perception visuelle des principaux lacs et rivières.

Les objectifs et moyens ci-après répondent aux exigences de la ressource paysage et récréative.

Les objectifs généraux

- Maintenir un encadrement visuel de qualité pour les sites d'intérêt récréatifs ;
- Protéger l'encadrement visuel immédiat des sites d'intérêt récréatifs (0 - 60 m.) ;
- Diminuer l'impact visuel des coupes totales en favorisant leur intégration au paysage forestier.

Les moyens ciblés

- Se procurer la localisation exacte des tracés empruntés par les différents sentiers (relevé GPS) ;
-

- Planifier les interventions forestières en fonction de maintenir un couvert forestier de qualité pour les secteurs d'intérêt identifiés dans les schémas d'aménagement ;
 - Planifier les coupes totales en respectant le plus possible la topographie du milieu dans les zones localisées sur des pentes de 15 à 30% situées le long des axes routiers ou près des zones urbaines,;
 - Favoriser des interventions visant à maintenir un couvert forestier sur les pentes supérieures à 30% et sur les sommets ;
 - Favoriser la régénération naturelle ou artificielle afin de minimiser la durée des impacts visuels ;
 - Diminuer l'impact des déchets de coupes à proximité des secteurs d'intérêt ;
 - Promouvoir les sites concernés aux conseillers forestiers en vue de la confection de plan d'aménagement forestier des propriétaires de boisés privés sous-aménagement.
-

9. LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

9.1 LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Le calcul de possibilités forestières en forêt privée est un travail ardu. Le calcul a été réalisé pour l'ensemble du territoire forestier productif de l'agence AFOGÎM, soit 317 262 hectares. À noter que les données de sondage ne coïncident pas avec les limites des MRC. Il n'est pas conseillé d'effectuer des simulations sur des territoires plus restreints que le territoire d'unité de sondage.

En l'absence de comptabilité forestière en forêt privée depuis la dernière prise de photos aériennes (1992-1993), nous avons effectué une mise à jour à partir des volumes récoltés depuis cette période. Nous avons aussi procédé à une mise à jour des strates forestières ayant fait l'objet de travaux sylvicoles.

Afin de valider les superficies récoltées, l'imagerie satellitaire est à envisager à court terme. Le calcul a été réalisé à l'aide du logiciel de simulation SYLVA II. Plus précisément, nous avons utilisé le modèle par taux et le modèle par courbes pour les quelques 1 000 strates forestières regroupées du territoire.

Les données utilisées sont issues du 3^{ème} inventaire décennal réalisé en 1997 (unité de sondage A, B et C) et 1995 (unité de sondage F et E).

Nous pensons que les résultats obtenus reflètent la possibilité forestière de la forêt privée gaspésienne.

À noter qu'aucun calcul de possibilité n'a été effectué aux Îles-de-la-Madeleine. Cette forêt jouant essentiellement un rôle de protection.

Les objectifs de la simulation

Avant d'effectuer les simulations, les objectifs suivants ont été retenus afin d'orienter les stratégies sylvicoles et les traitements sylvicoles.

- Minimiser les pertes et maximiser la récolte de bois à moyen et court terme ;
- Viser le rendement accru du territoire ;
- Tenir compte des budgets disponibles du programme de mise en valeur des forêts privées.

Les scénarios sylvicoles

Comme partout au Québec, entre 1970 et 1990, les programmes d'aménagement en forêt privée étaient essentiellement axés sur le reboisement. En effet, plusieurs friches et terrains forestiers non productifs ont fait l'objet de plantations depuis le début des années 1970.

C'est plus de 50 millions de plants qui ont été reboisés entre 1960 et 1999 en forêt privée gaspésienne, principalement en épinette noire, blanche et de Norvège.

Plusieurs de ces plantations font présentement l'objet d'une première éclaircie commerciale.

Les simulations avec Sylva II permettent de visualiser l'impact du reboisement sur la possibilité forestière. Les effets de ces plantations font en sorte que dans 30 ans, la possibilité forestière en essences résineuses augmente d'environ 30% pour le groupe sapin-épinette.

Un autre traitement réalisé fréquemment en forêt privée est l'éclaircie précommerciale entre 500 et 600 hectares sont traités annuellement depuis le début des années 1990. Ces traitements effectués dans les strates mélangées permettent aussi une augmentation de la possibilité forestière résineuse à moyen terme.

Nous avons simulé deux scénarios sylvicoles :

- b. Travaux sylvicoles avec le même budget d'aménagement et avec la même intensité de reboisement (moyenne des 4 dernières années) (scénario actuel).
2. Augmentation du budget d'aménagement avec augmentation des travaux d'éclaircie précommerciale, commerciale et du niveau de reboisement (scénario optimal).

LES RÉSULTATS DU CALCUL DE POSSIBILITÉ FORESTIÈRE À DIFFÉRENTES PÉRIODES DE SIMULATION

Essences ou groupes d'essences	Période 1 (0 - 5 ans)		Période 5 (20 - 25 ans)		Période 10 (45 - 50 ans)		Période 20 (95 - 100 ans)	
	scénario		scénario		scénario		scénario	
	actuel (mc.s.)	optimal (m.c.s)	actuel (mc.s.)	optimal (m.c.s)	Actuel (mc.s.)	optimal (m.c.s)	actuel (mc.s.)	optimal (m.c.s)
Sapin-épinette	250 000	269 000	250 000	312 000	326 000	413 000	326 000	413 000
Cèdre	19 500	19 800	20 000	17 500	20 000	18 000	21 200	18 000
Autres résineux	7 600	10 500	76 000	10 500	7 500	10 600	8 800	15 100
Peupliers	110 000	110 000	110 000	138 000	110 000	138 000	136 000	183 000
Bouleau à papier	66 000	76 500	67 000	81 000	67 000	81 000	67 000	96 000
Érable et bouleau jaune	64 000	81 000	88 000	105 000	105 000	148 000	116 000	168 000
Autres feuillus	1 200	1 000	1 200	1 000	1 200	1 000	1 500	1 000
TOTAL	518 300	567 800	612 200	665 000	636 700	809 600	676 500	894 100

NIVEAU D'AMÉNAGEMENT UTILISÉ DANS LES SIMULATIONS PAR GROUPE DE CALCUL

GROUPE D'ESSENCES	SCÉNARIO ACTUEL (HECTARES)	SCÉNARIO OPTIMAL (HECTARES)
Résineux		
Reboisement	100	500
Éclaircie précommerciale	400	550
Éclaircie commerciale 1	175	1 000
Éclaircie commerciale 2	0	500
Mélangés		
Reboisement	600	580
Éclaircie précommerciale	350	1 400
Éclaircie commerciale 1	100	1 300
Éclaircie commerciale 2	100	300
Feuillus		
Éclaircie précommerciale	25	20
Éclaircie commerciale 1	60	500
Jardinage et préjardinage	80	1 370
Amélioration d'érablière	10	40

Sept groupes de production prioritaire ont été fixés sur le territoire. Chacune des strates forestières regroupées a été associée à un groupe de production. Vous trouverez ci-dessous leur description.

INFORMATIONS SUR LES INTRANTS DE LA SIMULATION

LA DESCRIPTION DES GROUPES DE PRODUCTION PRIORITAIRE ET L'ATTRIBUTION À DES ESSENCES DÉSIGNÉES	
SEPM	Sapin baumier, épinette blanche, épinette noire, épinette de Norvège, pin rouge, pin blanc et mèleze
THO	Cèdre
MPERIF	Mixte avec peupliers : peuplier faux-tremble, peuplier à grande dent, sapin baumier, épinette blanche et épinette noire
MBOFIF	Mixte avec bouleau à papier : bouleau à papier, sapin, épinette blanche et épinette noire
PEU	Peuplier faux-tremble, peuplier à grande dent et peuplier hybride
ERS	Érable à sucre, érable rouge et bouleau jaune
MBOFSF	Mixte à feuillus tolérants : bouleau jaune, érable à sucre, bouleau à papier, épinette blanche, épinette noire et sapin baumier

Les séries d'aménagement

Les séries d'aménagement se définissent comme suit :

« Un ensemble d'unités forestières semblables par leur composition, leur dynamisme naturel d'évolution et qui sont soumises à un même mode de traitements sylvicoles ou aux mêmes contraintes d'aménagement ». Cet extrait est dans le Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec.

Les séries d'aménagement sont liées directement à un groupe de production prioritaire. Au total, vingt et une (21) séries d'aménagement ont été retenues pour le territoire d'AFOGÎM.

NO DE LA SÉRIE	DESCRIPTION
LES PEUPELEMENTS RÉSINEUX	
SS01	Les sapinières (SS)
SS02	Les sapinières en altitude (SS)
EE03	Les pessières avec un bon drainage (EE,ES)
EE04	Les pessières mal drainées (EC, EME)
MELO5	Les mélezaies (MEME, MEE, MES, MEC)
CC06	Les cédrières sèches (CC, CS)
CC07	Les cédrières humides (CME, CE)
PLO8	Les plantations résineuses (EPL, EPN, EPO, EPH)
PIRF09	Les plantations résineuses avec feuillus
PIN21	Les pinèdes (PBPB, PBS, PGME, PGPG)
SC022	Les sapinières à cèdre (SC)
LES PEUPELEMENTS MIXTES	
PER10	Les peupleraies avec résineux (PER, PES, PEE)
RPE11	Les résineux avec peupliers (SPE, RPE, EPE)
BBR12	Les bétulaies avec résineux (BBR, BBS, BBE, BRO)
RBB13	Les résineux avec bouleau blanc (RBB, SBB, EBB)
BJR14	Les bétulaies jaunes avec résineux (BJR+, BJR-, FTR, ERR, EOR)
RBJ13	Les résineux avec bouleau jaune (RBJ+, RBJ-, RFT, PER, REO)
LES PEUPELEMENTS FEUILLUS	
PEU 20	Les peupleraies (PE, Plantation PEH)
ERS18	Les érablières (ER)
ERSTF11	Les érablières avec feuillus tolérants et intolérants (ERBJ, ERFT, ERFI, ERBB, ERPE)
ERS23	Les érablières pour fin acéricole (ERA2, ERB2)

Les traitements sylvicoles

La description

Les modalités d'intervention suivantes s'appliquent en général dans les différentes séries. Elles peuvent différer selon la spécificité d'une série.

Les éclaircies précommerciales (EPC) s'effectuent lorsque les peuplements sont âgés entre 10 et 20 ans.

Les éclaircies commerciales (ECI) se pratiquent dans des peuplements âgés entre 30 et 50 ans ayant un volume supérieur à 85 m³/ha. Le pourcentage de prélèvement a été fixé à 30% de la surface terrière initiale. Une période de 15 ans s'applique avant une autre intervention dans ces peuplements éclaircis.

À noter que seulement les plantations feront l'objet d'une deuxième éclaircie commerciale (EC2).

Les plantations (PL) seront composées essentiellement d'épinette blanche, d'épinette de Norvège et d'épinette noire. La composition étant variable selon la série d'aménagement.

Quant aux traitements dans les peuplements feuillus, les seuils de maturité (surface terrière) retenus sont les suivants :

GROUPE DE CALCUL			
Traitement	ERS GF	ACER GG	MBOSF GE
Jardinage	21 m ² /ha	21 m ² /ha	21 m ² /ha
Préjardinage	16 m ² /ha	16 m ² /ha	16 m ² /ha
Éclaircie commerciale	21 m ² /ha	21 m ² /ha	21 m ² /ha
Coupe amélioration	20 m ² /ha	16 m ² /ha	20 m ² /ha

10. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN ET LE MÉCANISME DE SUIVI

La confection du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie/Les Îles a été confiée au Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

Le mandat consistait à produire un portrait détaillé par territoire de MRC ainsi que des plans d'action pour ces mêmes territoires. Le calcul de possibilité forestière a été réalisé pour l'ensemble du territoire couvert par AFOGÎM tel que décidé par le comité attribué au suivi du plan.

La géomatrisation des principales composantes du plan sera une étape essentielle afin de rendre disponible aux différents intervenants des documents cartographiques numérisés permettant une gestion efficace du territoire privé gaspésien et madelinot et un suivi efficace de la stratégie d'aménagement proposée.

Ce chapitre traitera des étapes importantes pour la mise en œuvre et le suivi du plan de protection et de mise en valeur tel que :

- les banques de données descriptives et cartographiques ;
 - le plan d'action ;
 - le suivi des travaux forestiers et de la récolte forestière ;
 - la mise à jour des documents.
-

10.1 LES BANQUES DE DONNÉES DESCRIPTIVES ET LES COUVERTURES NUMÉRIQUES - GESTION ET MISE À JOUR

À l'heure actuelle, le Syndicat a acquis au nom de l'Agence les données d'inventaire du 3^{ème} inventaire décennal. Ces données ont été prises en 1995 et 1997. Le plan de sondage a été réalisé à partir de la couverture écoforestière de 1992-93. Quant aux couvertures numérisées, l'achat n'est pas encore réalisé. Il est important que l'Agence se dote d'un système de gestion des informations cartographiques et numériques au niveau régional et par territoire de MRC.

Cette politique devra porter sur les objets suivants :

- L'élaboration des procédures de transfert des données cartographiques et numériques entre les conseillers, les MRC, AFOGÎM et les organismes gouvernementaux ;
 - L'identification du responsable qui administrera le système pour s'assurer de l'intégrité des données ;
 - L'établissement d'une politique quant aux demandes d'information sur la forêt privée gaspésienne ou madelinienne ;
 - L'établissement d'un format informatique commun pour les données transmises pour les différents conseillers forestiers ;
 - L'achat de groupe des documents cartographiques et numériques ;
 - La mise à jour des couvertures et les échéanciers.
-

Vous trouverez ci-après un tableau identifiant les fichiers en notre possession et ceux à acquérir à court terme.

Description	Source	Période possible de mise à jour	Remarques
Banque de données descriptives des polygones forestiers	MRN - SIEF	10 ans	En main
Fichier polyfor	MRN - SIEF	10 ans	À acquérir Demande au MRN effectuée
Zone d'affectation et zone d'intérêt	MRC	5 ans	À acquérir Selon la prévision des schémas
Carte de friches identifiées agricoles par le MAPAQ - UPA - MRN	MAPAQ	2 ans	À acquérir
Fichiers cadastraux et topographiques (réseau routier et hydrique, cadastre, limite administrative)	MRN	10 ans	À acquérir
Carte travaux réalisés	Conseillers	Annuel	Transfert
Carte des espèces rares et menacées	MEF - FAPAQ	5 ans	À acquérir
Cartes habitats fauniques	FAPAQ	5 ans	À acquérir

10.2 LE PLAN D'ACTION - MISE EN OEUVRE

Les différentes actions recommandées dans le plan de protection et de mise en valeur seront mises en application par AFOGÎM et ses partenaires. La programmation annuelle de travaux sera répartie entre les conseillers forestiers accrédités. Ceux-ci ont un rôle important à jouer vis-à-vis les propriétaires de boisés de la région. Ils devront sensibiliser les propriétaires au plan proposé afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les actions à court terme

➤ La gestion du territoire

Organismes impliqués : AFOGÎM et les conseillers forestiers

- Se procurer la couche polyfor pour l'ensemble du territoire privé ;
- Numériser les zones d'affectation identifiées au plan ;
- Transférer les informations cartographiques (support numérique ou papier) aux conseillers forestiers accrédités par l'Agence ;
- Faire l'intégration des zonages par les conseillers forestiers lors de la confection des plans d'aménagement forestier.

➤ La possibilité forestière et la mise en marché

Organismes impliqués : AFOGÎM, SPB Gaspésie, SPB Bas-Saint-Laurent et les industriels

- Élaborer un mécanisme permettant l'identification des volumes récoltés pour toutes les essences sur l'ensemble du territoire ;
 - Identifier les propriétés détenant des volumes matures prêts à être récoltés et
-

sensibiliser les propriétaires ;

- Effectuer la cartographie des volumes récoltés (mise à jour des cartes écoforestières existantes).

➤ **La formation et l'information**

Organismes impliqués : AFOGÎM, SPB Gaspésie et les conseillers forestiers

- Identifier les champs prioritaires d'intervention au niveau de la formation et de l'information des propriétaires et des équipes techniques de façon à élaborer un plan de formation ;
- Mettre en application le plan de formation et d'information.

➤ **Le programme d'aide regroupée et individuelle**

Organismes impliqués : Le comité technique d'AFOGÎM

- Incorporer dans les lignes guides les mesures particulières d'intervention applicables dans les différentes zones d'affectation du plan (zone de conservation, protection et production) ;
- Récupérer la mise à jour de la couche travaux sylvicoles annuellement ;
- Réévaluer le partage du budget d'aménagement afin d'atteindre la programmation de travaux simulés ;
- Vérifier annuellement l'application de la stratégie d'aménagement identifiée au PPMV.

➤ **Le suivi des indicateurs en forêt privée**

Organismes impliqués : AFOGÎM

- L'Agence aura à s'assurer de recueillir les statistiques annuelles requises pour le suivi des principaux indicateurs ciblés, se référer à la section 10.3.

Les gestionnaires et les conseillers forestiers auront accès à une banque de données informatisées qui leur permettront rapidement de visualiser les zones d'affectation. Ces nouveaux outils identifieront rapidement les endroits ou les mesures spécifiques s'appliquent.

10.3 LE PLAN DE MISE EN VALEUR ET LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le document de connaissance au chapitre 8 dresse un portrait de la certification environnementale et des différents critères, sous-critères et des indicateurs qui peuvent être utilisés pour assurer un développement durable de la forêt privée.

Le choix des indicateurs est issu de ceux que l'on retrouve à l'intérieur du document de la Fédération des producteurs de bois du Québec « Propositions d'indicateurs de gestion durable pour la forêt privée du Québec », FPBQ, juin 1997.

Ces indicateurs rejoignent ceux précisés dans la loi sur les forêts du Québec et ceux élaborés par le comité ministériel canadien des forêts (CCMF).

Au niveau de la forêt privée, la multitude d'intervenants fait en sorte que ce concept est difficile d'application. Les indicateurs retenus permettront d'évaluer l'évolution de la structure forestière, les particularités du territoire et les différentes ressources présentes en tenure privée.

Vous trouverez ci-après les indicateurs tels que présentés dans le document de la FPBQ. À noter que pour quelques indicateurs, les superficies sont approximatives et seront confirmées aussitôt la géomatrisation terminée. Les données seront traitées par territoire de MRC et pour l'ensemble du territoire.

Les données retenues dans les tableaux ci-après sont pour l'ensemble du territoire des cinq MRC de la péninsule gaspésienne.

TABLEAU 11

Le suivi des indicateurs en forêt privée

Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
Conservation de la diversité biologique	Conservation de la diversité des écosystèmes	<u>Stratification du territoire total selon les tenures</u>	439 272 ha	100%	10 ans	MRN - SIEF	MRN
		- petite propriété privée (20-21)	371 444 ha				
		- grande propriété privée (22-23-25)	12 528 ha				
		- public MRN avec CAF (05)	37 341 ha				
		- public MRN sous bail (04)	12 746 ha				
		- public - autres (30-31-32)	5 713 ha				
		<u>Stratification du territoire privé selon le type de terrain</u>	383 792 ha	100%	10 ans	MRN - SIEF	MRN
		- <u>terrain non forestier</u>	62 002 ha	16%			
		- eau	6 317 ha				
		- agricole	40 899 ha				
- ligne Transport Énergie	1 515 ha						
- gravière	300 ha						
- autres	12 971 ha						
- <u>terrain forestier</u>	321 790 ha						
- <u>terrain forestier improductif</u>	4 528 ha	1%					
- aulnaie	1 738 ha						
- dénudé sec	910 ha						
- dénudé humide	1 835 ha						
- défriché	45 ha						
- <u>terrain forestier productif</u>	317 262 ha	83%					

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée

Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de donnée	Source de l'informatio	Responsable de
							prise de données
Conservation de la diversité biologique (suite)	Conservation de la diversité des écosystèmes (suite)	<i>Stratification selon l'âge, le stade de développement et le type de couvert forestier</i>	317 262 ha	100%	10 ans	MRN - SIEF	MRN
		- <u>Peuplements équiennes</u>	261 257 ha	82.3%			
		- en voie de régénération	21 358 ha				
		- 10 ans	40 811 ha				
		- 30 ans	52 065 ha				
		- 50 ans	91 852 ha				
		- 70 ans	48 509 ha				
		- 90 ans et +	6 662 ha				
		- <u>Peuplements inéquiennes</u>	56 005 ha	17.7%			
		- JIN	39 632 ha				
- VIN	16 373 ha						
- <u>Type de couvert forestier</u>	317 262 ha	100%					
- résineux	73 781 ha	23.3%					
- mélangés à dominance résineuse	50 260 ha	15.8%					
- feuillus à dominance feuillue	117 443 ha	37.0%					
- en voie de régénération	62 802 ha	19.8%					
- sans dominance	12 976 ha	4.1%					

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
Conservation de la diversité biologique (suite)	Conservation de la diversité des espèces	Superficie des ravages du cerf	2 460 ha		5 ans	FAPAQ MRC MRN	FAPAQ
		Superficie de protection des bandes riveraines	2 420 ha		5 ans	AFOGÎM ME	AFOGÎM ME
		Nombre de municipalités ayant un règlement sur les bandes riveraines	49		5 ans	MRC	MRC
		Nombre d'espèces menacées - <i>Espèces végétales et animales désignées menacées ou vulnérables</i> - flore - faune - écosystème exceptionnel	75 18 4		5 ans	ME	ME
	Conservation de la diversité génétique	Superficie régénérée artificiellement	17 477 ha			MRN	MRN AFOGÎM
		% de la strate reboisée vs strate résineuse <i>Essences reboisées</i> - résineux (EPB, EPN, EPO, PIR, PIS MEL) - feuillus (FRP, BOJ, ERS, CHR)		0.24%			
		Écosystèmes forestiers exceptionnels et arbres remarquables	4		5 ans	MRN	MRN

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de
							prise de données
<i>Le maintien et l'amélioration de la productivité des écosystèmes</i>	Le maintien de la résilience des écosystèmes	Strates résineuses	73 781 ha		10 ans	MRN SIEF	MRN SIEF
		Strates mélangées	62 802 ha				
		Strates feuillues	12 976 ha				
		Peuplement en voie de régénération	17 501 ha				
		Superficie plantations résineuses	17 466 ha		5 ans	MRN AFOGİM	MRN AFOGİM
		Superficie de la régénération 10 ans et -					
		Superficie des plantations vs superficie du territoire forestier productif			5.50%		MRN AFOGİM
	La protection contre les perturbations biotiques et abiotiques	Superficie affectée par la : - <i>tordeuse des bourgeons de l'épinette</i> - épidémie sévère (ES)	201 ha	0.05%	5 ans	MRN SOPFİM	MRN SOPFİM
		Superficie traitée contre les insectes	0 ha		1999		
		Superficie très vulnérable à la TBE	42 482 ha	13.4%	5 ans		
	Superficie affectée par les feux	852 ha	0.05%	5 ans	MRN SOPFEU	MRN SOPFEU	

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de donnée	Source de l'information	Responsable de prise de données
							Responsable de prise de données
Le maintien et l'amélioration de la productivité des écosystèmes (suite)	Le maintien de la productivité des écosystèmes	Superficie forestière productive	317 262 ha		10 ans	MRN SIEF	MRN SIEF
		<u>Volume marchand brut total par groupes d'essences en terrain forestier (toutes pentes)</u>					
		- sapin-épinette	9 300 469 ha	37%			
		- autres résineux	3 374 279 ha	13,4%			
		- feuillus tolérants	4 906 483 ha	19,6%			
		- feuillus intolérants	7 500 998 ha	30%			
		- toutes essences	25 082 230 ha	100%			
		<u>Volume marchand brut à hectare par groupes d'essences en terrain forestier (toutes pentes)</u>					
		- sapin-épinette	34,2 ha				
		- autres résineux	11,5 ha				
- feuillus tolérants	17,9 ha						
- feuillus intolérants	26,3 ha						
- toutes essences	89,9 ha						
<u>Accroissement annuel moyen par groupe d'essences</u>							
- sapin-épinette	2,1 mcs						
- autres résineux	2,0 mcs						
- feuillus tolérants	2,2 mcs						
- feuillus intolérants	2,8 mcs						
- toutes essences	2,3 mcs						

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée

Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
<i>La conservation des sols et de l'eau</i>	Le maintien des sols	Territoire total	383 792 ha	100%	10 ans	MRN SIEF	MRN SIEF
		<u>Terrain non forestier</u>	62 002 ha	16.2%			
		- eau	6 317 ha	1.6%			
		- agricole	40 899 ha	10.6%			
		- autres	12 971 ha	3.4%			
		- ligne Transport Énergie	1 515 ha	0.4%			
		- gravière	300 ha	---			
		Terrain forestier	321 790 ha	83.8%			
		<u>Terrain avec particularités</u>					
		- aulnaies	1 738 ha	0.5%			
		- friches	15 423 ha				
		- terrain dénudé	2 745 ha	0.7%			
		- terrain pente élevée					
		- 30% - 40%	22 738 ha	5.9%			
		- 40% et +	32 772 ha	8.6%			
Terrain avec sols minces	66 847 ha	17.4%					
<u>Terrain avec régime hydrique</u>							
- sec (1)	9 635 ha	2.5%					
- mauvais (6)	4 190 ha	1.1%					

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée								
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données	
La conservation des sols et de l'eau (suite)	Le maintien de la ressource hydrique	Territoire forestiers vs territoire total	321 790 ha	83.8%	10 ans	MRN SIEF	MRN	
		<i>Note : excluant l'eau</i>						
		- superficie des bandes riveraines sous protection	2 450 ha			5 ans	AFOGÎM	AFOGÎM
		- municipalités avec réglementation municipale	49			5 ans	MRC	MRC
	La protection des milieux physiques	Superficie des coupes totales 1.5 m. et -		5 040 ha	1.3%	5 ans	MRN SIEF	MRN
			Superficie des plantations	17477 ha				
		Superficie annuelle estimée des coupes totales et % du territoire forestier productif	3 300 ha	1.0%	1an	AFOGÎM SPB	SPB	
		<i>Zone de protection</i>						
		- ravage de cerfs	2 460 ha	0.6%	5 ans	MRN	AFOGÎM	
	- source d'eau potable	100 ha	---			AFOGÎM	MRN	
Municipalités régissant l'abattage d'arbres	2			5 ans	MRC	MRC		

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée

Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
<i>Le maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société (suite)</i>	Les investissements réalisés en vue d'améliorer la productivité des écosystèmes	Le budget d'aménagement des travaux (1999)	2 948 161 \$		1 an	AFOGÎM	AFOGÎM
		La superficie annuelle des travaux	2 898 ha		1 an		
		Le nombre de propriétaires avec un plan d'aménagement forestier (1999)	2 114		5 ans		
		Le nombre de producteurs ayant reçu une aide financière (1999)	988		5 ans		
		Le budget alloué à la formation des propriétaires	30 000 \$		1 an		

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
Le maintien des avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société (suite)	La compétitivité des entreprises forestières (suite)	Approvisionnement en provenance de la forêt privée (1999)	292 400 mcs		5 ans	SPB	SPB
		Nombre de propriétaires forestiers	6 000				
		Nombre de producteurs actifs annuellement	2 000				
	La contribution à l'économie nationale	<u>Production de bois en forêt privée (1999)</u> - pâte - sciage - autres	à venir \$ à venir \$ à venir \$		1an	SPB	SPB
La durabilité des communautés forestières	Emplois directs reliés à la forêt	Population active (1997)	40 500		5 ans	CRCD	CRCD
		Municipalités dont l'activité principale est axée sur la forêt + de 50% des emplois	à venir				
La contribution des bénéfiques non ligneux	Chasse et pêche		à venir \$		5 ans	FAPAQ	FAPAQ
		<u>Superficie acériculture</u> - exploitée - potentielle	à venir		5 ans	MAPAQ MRN	MAPAQ MRN AFOGÎM

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
La prise en compte des valeurs et des besoins exprimés par les producteurs concernés	La prise en compte des valeurs sociales	Les autres demandes de la population	à venir		5 ans	AFOGÎM MRC	AFOGÎM MRC
		Les mesures de protection paysages			5 ans	AFOGÎM MRC	AFOGÎM MRC
	Le respect de droits autochtones	Les deux territoires autochtones ne sont pas inclus dans le territoire retenu pour le PPMV					
	Les participations des parties intéressés à la gestion forestière	Un comité dans chacune des MRC du territoire regroupant des groupes tels que MRN, FAPAQ, ME, MRC, municipalités, SPB Gaspésie, conseillers forestiers, industriels et producteurs forestiers				5 ans	AFOGÎM
<u>Les individus représentant ces groupes</u>			75		5 ans		
- nombre de rencontres (comités)			10		5 ans		
		- nombre de rencontres de propriétaires	9		5 ans		

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
La prise en compte des valeurs et des besoins exprimés par les producteurs concernés (suite)	La participation des parties intéressés à la gestion forestière (suite)	Le mécanisme conférant un pouvoir aux résidents d'une communauté	- Comité consultatif de propriétaires		1 an	AFOGÎM	AFOGÎM
		Le niveau de décision qu'un mécanisme peut affecter	- Récolte - Programme		1 an	AFOGÎM	AFOGÎM
					1 an 1 an		
	Les connaissances des écosystèmes forestiers et des valeurs liées à la forêt	Les dépenses reliées à la recherche en milieu privé	non disponible		5 ans		
		Le budget alloué aux inventaires forestiers en forêt privée	non disponible		5 ans	MRN	MRN
		Le budget alloué aux outils de développement	non disponible		5 ans 5 ans		

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données
La prise en compte des valeurs et des besoins exprimés par les producteurs concernés (suite)	L'utilisation de la forêt à des fins autres que la production de bois	Le nombre de projets récréotouristiques utilisant la forêt privée	à venir		5 ans	MRN ME MRC AFOGÎM ATR	MRN ME MRC AFOGÎM ATR
		La superficie forestière dont la fonction dominante est autre que la production de bois	à venir		5 ans	AFOGÎM	AFOGÎM
	La formation et l'éducation	Le budget annuel consacré à l'information et à la formation	30 000 \$				AFOGÎM SPB
		Le programme	- Plan de formation annuel SPB Gaspésie		1 an	SPBG	AFOGÎM SPBG

TABLEAU 11 (suite)

Le suivi des indicateurs en forêt privée							
Critères	Sous-critères	Indicateurs	Unité de mesure	%	Fréquence - prise de données	Source de l'information	Responsable de prise de données

10.4 LA MISE À JOUR DU PLAN

L'horizon du présent plan est de cinq ans. Une révision est prévue pour 2006.

Le plan se compose de deux documents ; le document de connaissance et le document d'orientation. Ces deux documents ont utilisés des sources de données de diverses provenances :

- Les fichiers du MRN, FAPAQ, ME, MAPAQ, MIC ;
- Les schémas des MRC ;
- Les données de mise en marché des Syndicats de producteurs de bois ;
- Les données socio-économiques du CRCD, ATR, MIC ;
- Les données de travaux sylvicoles d'AFOGÎM, MRN, SPBG.

Cette révision est nécessaire car le portrait statique du territoire de l'Agence à un moment précis évolue constamment en territoire privé. Des éléments comme les budgets d'aménagement, la demande en matière ligneuse, l'implantation de nouvelles usines ont une influence directe sur le comportement des propriétaires de boisés.

Bien entendu, le plan d'action élaboré se doit d'être complété. En effet, plusieurs actions ont pour but de préciser des informations en provenance de la forêt privée.

La mise en place d'une comptabilité forestière est un élément essentiel pour réussir un suivi adéquat :

- Des coupes totales réalisées au cours des cinq prochaines années ;
 - Des travaux sylvicoles réalisés et ceux prévus à la programmation.
-

Nous proposons le calendrier suivant pour la mise à jour des principales informations.

RESSOURCE	BASE ANNUELLE	BASE QUINQUENNALE
Forestière	- Compilation des superficies récoltées (coupe à blanc) - Compilation des volumes récoltés - Compilation des inventaires réalisés (PAF) - Compilation d'aménagement des travaux réalisés	Élaboration d'un nouveau plan quinquennal
Faunique	- Compilation des travaux fauniques - Acquisition de nouvelles données d'inventaire	Élaboration d'un nouveau plan quinquennal
Hydrique	- Compilation des travaux réalisés dans les bassins versants	Élaboration d'un nouveau plan quinquennal
Paysage et Récréative	- Mise à jour et suivi des projets	Élaboration d'un nouveau plan quinquennal

La mise à jour des deux documents composant le plan de protection et de mise en valeur se fera en deux parties distinctes.

- Le document de connaissance pourra être mis à jour à tous les dix ans selon le cycle du programme d'inventaire du service d'inventaire du MRN. La prise de données sur une base annuelle des volumes récoltés et des travaux forestiers réalisés dans le cadre du programme forestier facilitera la mise à jour de ce document.
- Le document « Problématiques, orientations et plan d'action » fera l'objet d'une révision

à tous les cinq ans. La révision des schémas des MRC sont en cours et les modifications apportées seront intégrées à ce moment. Cette mise à jour permettra aussi de vérifier si la stratégie retenue lors de la simulation a été réalisée en terme de travaux d'aménagement et des niveaux de récolte permis. Elle permettra aussi de valider si les moyens identifiés ont été retenus et se sont avérés efficaces pour le développement des différentes ressources présentes en forêt privée de la région Gaspésie/Les Îles.

Le présent ouvrage a été réalisé par le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie pour et avec la collaboration de l'Agence de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie/Les Îles (AFOGÎM).

Auteurs

M. Gaston Mioussé, ing. f.
M. Éric Boudreau, biologiste
Firme Logigest
Firme Pesca

Révision linguistique

Mme Louise Bourque

Graphisme

Médialog

Révision et correction des textes

Comité PPMV :

M. Robert Belzile
M. Bernard Landry
M. Robin Lever
M. Euclide Moreau
M. Jean-Pierre Rivière
M. Bertin St-Onge

Traitement de texte

Mme Jacynthe Chedore

Calcul de possibilité forestière

M. Martin Cloutier, ing. f.
M. Martin Émond, ing. f.
M. Claudel Francoeur, ing. f.
M. Gaétan Guité, ing. f.

M. Bernard Landry, ing. f.
Mme Julie Létourneau, ing. f.
M. Gaston Mioussé, ing. f.
M. Robert Savoie, Firme intégrale

Remerciements aux lecteurs critiques

Comité lecture MRC Avignon

M. Robert Belzile
M. Bertrand Berger
M. Gaétan Bernatchez
M. Louis Bigaouette
M. Yves Buteau
M. Gaston Cellard
M. Isidore Charest
M. Peter Dubé
M. Claude Fecteau
Mme Sonia Gagnon
M. Marc Grenier
M. Gaétan Guité
Aux représentants des
conseils municipaux

M. Gilles Landry
M. Rino Laplante
M. Denis Leblanc
M. Luc Leblanc
M. Richard Leblanc
M. Robin Lever
M. Gonzague Litalien
M. Guy Pardiac
M. Roger-Guy Poirier
M. Jean-Pierre Rivière
M. Sylvain Roy
M. Denis Talbot
M. Marc Tétreault
M. Lowney Williamson

Comité lecture MRC Haute-Gaspésie

M. Yves Buteau
M. Marius Castonguay
M. Jean-Philippe Chartrand
M. Gaston Dugas
M. Magela Émond
M. Martin Émond
M. Nelson Fournier

M. Francis Gagnon
M. Sylvain Gagnon
Mme Nathalie Lacasse
M. Germain Lemieux
M. Gaston Marin
M. Michel Marin
M. Michel Thibault

Comité lecture MRC Côte-de-Gaspé

M. Sylvain Bouchard
M. Roberto Cloutier
M. Gilles Fortier

M. Roberto Francoeur
M. Henri Preston
M. Jean-Pierre Samuel

Comité lecture MRC Bonaventure

M. Gérald Arseneault
M. Sylvain Arseneault
M. Yvon Audet
M. Albéric Babin
M. René Babin
M. Gaétan Bélair
M. Ronald Cormier
M. Guy Coulombe
M. Wilson Grant

M. Bernard Landry
M. Bruno Landry
M. Gilles Landry
M. Rino Laplante
M. Ghislain Masson
M. Jean-Luc Paquet
M. Guy Pardiac

Comité lecture MRC Rocher-Percé

M. Maurice Anglehart
M. François Bouchard
M. Albini Couture
M. Claude Cyr
M. Claudel Francoeur
M. Bernard Giroux
M. Gilbert Hamacha
M. Daniel Huard

M. Philippe Leblanc
M. Michel Legresley
M. Gaétan Lelièvre
M. Euclide Moreau
M. Marcel Nadeau
M. Steeve Otis
M. Pierre Poulin
M. Jules Quesnel